

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 JANVIER 1978
Date de mise à jour : 17/01/2024
Date de révision prévue : 17/01/2024

RAPPORT ANNUEL 2023

EN ACTION!



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

   @SyndicatEauxIDF   SEDIF

Eau potable, nos missions de service public	6
Le cycle de l'eau, les grandes étapes	7
Périmètre desservi et origine de l'eau	8
L'action du SEDIF en Île-de-France avec les services d'eau voisins	9
L'organisation institutionnelle du service public de l'eau	10
Des équipes mobilisées au service des usagers et des collectivités	13
La gestion déléguée du service public de l'eau	14
Focus sur l'eau potable en Île-de-France	16
L'attribution du nouveau contrat de concession	18
Eau Solidaire : Un programme de solidarité intercommunal au bénéfice des usagers les plus modestes	20
Solidarité internationale	22

1
EN ACTION
 POUR LE
TERRITOIRE
 ET LES USAGERS

Étapes jusqu'au robinet	26
Le renouvellement des ouvrages du SEDIF	30
Le renouvellement du réseau de distribution	34
Sectoriser, repérer et réparer rapidement les fuites, pour maintenir le rendement	36
Le service de l'eau, maillon indispensable des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	38
Gestion patrimoniale: focus sur les réseaux	40
La modernisation des systèmes d'information du SEDIF	41

2
EN ACTION
 POUR LE
PATRIMOINE

S'engager et agir pour protéger les ressources naturelles et la santé des usagers	44
Le bilan carbone du service de l'eau	49
Qualité de l'eau: qui contrôle quoi ?	50
Dans la traque aux micropolluants	52
Focus sur le métabolite du Chlorothalonil	54
Résultats du contrôle sanitaire	55

3
EN ACTION
 POUR
L'ENVIRONNEMENT

Informier et sensibiliser le public: nos actions de communication	58
L'usager acteur de la préservation de la ressource	60
La voix des usagers : une écoute permanente riche d'enseignements	62
Comprendre votre facture	64
Vers un budget d'investissement piloté en pluriannualité	70
Le budget consolidé	71
Compte administratif	72
La dette	73
L'investissement: financement et réalisation	74

4
EN ACTION
 POUR UN
SERVICE
D'EXCELLENCE

Le SEDIF, UN SERVICE PUBLIC EN ACTION, CENTENAIRE ET VISIONNAIRE

Mes chers amis,

« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur ». Cette phrase de Winston Churchill résume parfaitement l'année 2023, au cours de laquelle nous avons célébré le Centenaire de la création de notre Syndicat des Eaux que le monde entier nous envie.

Le SEDIF est un formidable exemple d'intercommunalité aboutie, qui montre qu'ensemble, et sur la durée, on fait beaucoup mieux que ce que l'on ferait seul. C'est un siècle de partenariat entre 133 communes de banlieue desservies, unies par un esprit de mutualisation et un tarif de l'eau potable identique, tout en prenant en compte les situations sociales de chacun.

Cette histoire nous apprend que nous avons la capacité de chercher les meilleures solutions aux problématiques de notre temps.

Notre projet pionnier « Vers une eau pure sans calcaire et sans chlore » a fait l'objet d'un débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2023.

Au terme du débat, dans le contexte actuel d'inquiétude croissante sur la présence de micropolluants dans l'eau du robinet, le SEDIF est sorti renforcé dans sa vision et sa volonté de fournir une eau de la meilleure qualité possible.

Au-delà, le SEDIF ne perd pas de vue les autres défis pour les prochaines décennies.

Afin d'entretenir notre patrimoine industriel, nous mettons en œuvre depuis 2021 un ambitieux et inédit Programme Stratégique d'Investissement sur 10 ans.

Fidèle à son exigence de qualité de service, le Syndicat entend poursuivre ses efforts avec la limitation du taux de fuite et le développement d'une gestion patrimoniale plus ciblée (sectorisation du réseau, installation de nouveaux capteurs, techniques de diagnostic des conduites...).

Ces investissements sont financés avec un souci de rapport « qualité-prix ». Sur les 20 dernières années, le SEDIF a recherché une maîtrise constante de l'évolution de la facture. La part eau potable en 2023, a ainsi retrouvé le niveau qu'elle a connu en 2013 et en 2003.

Cette donnée confirme la pertinence de la gestion en délégation de service public et des modalités du contrat, qui permettent au SEDIF de faire des ajustements réguliers au bénéfice des usagers.



André SANTINI

Président

Ancien ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Parmi les opérations emblématiques mises en lumière en 2023, notons la livraison de la station de transfert rénovée de Joinville-le-Pont et les investissements continus sur nos usines de production.

Cette politique patrimoniale offensive se double d'une ambition forte et affirmée pour la transition écologique et énergétique.

En 2023, nous avons signé des partenariats importants (avec le SIAAP, avec le BRGM, avec la Banque des Territoires) pour favoriser la transformation écologique du territoire. Nous avons également pris officiellement la compétence « Protection de la ressource ». Concrètement, dans le cadre de ses objectifs environnementaux, le SEDIF vise à réduire ses consommations énergétiques et à utiliser des énergies renouvelables.

Depuis 100 ans, le Syndicat et les élus locaux ont redonné le goût de l'eau aux Franciliens et oui : 100 ans, ça change tout ! Vive l'eau du robinet du SEDIF !

Ensemble

Santini

Faits marquants 2023

L'ANNÉE EN TEMPS FORTS !



Deux réunions d'information sur la protection de la ressource



La visite de rentrée du Président André Santini à Choisy-le-Roi

MARS

— Deux réunions d'information sur la protection de la ressource

Le SEDIF organise aux usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne deux réunions d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la production d'eau potable, la surveillance et la protection de la Seine et de la Marne.

20 AVRIL – 20 JUILLET

— Le débat public sur l'eau potable en Île-de-France

Organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), le débat public permet, au travers de réunions publiques, d'ateliers, de débats mobiles, de dialoguer sur les enjeux franciliens liés à l'eau potable dans les décennies à venir.

JUIN

— Le lancement de la campagne « 100 ans, ça change tout ! »

Il y a des transformations si évidentes qu'on en oublierait presque qu'elles sont... Une révolution. Le SEDIF fête ses 100 ans avec l'agence Bastille, en nous replongeant dans les révolutions du quotidien accompagnées par l'eau courante depuis 1923.

27 JUIN

— La signature d'une convention de partenariat avec le SIAAP

À l'occasion du salon de l'AMIF, André Santini, président du SEDIF, et François-Marie Didier, président du SIAAP, signent une convention de partenariat pour mutualiser les savoir-faire pour faire face aux enjeux environnementaux et industriels du petit cycle de l'eau.

1^{ER} SEPTEMBRE

— La visite de rentrée du Président André Santini à Choisy-le-Roi

Elle réunit plus de 70 participants pour voir de plus près les importantes évolutions (rénovation de l'unité élévatoire, refonte de l'unité d'ozonation, renouvellement de vannes hydrauliques...) de cette usine, la plus grande d'Europe avec 1,4 million d'habitants alimentés.

18 OCTOBRE

— L'inauguration de la station de transfert rénovée de Joinville-le-Pont

Située sur la liaison Seine-Marne, la station de transfert, construite en 1989, complète la liaison inter-usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne. Afin de respecter ses objectifs ambitieux de fiabilité, le SEDIF a engagé en 2019 une rénovation de la station pour un investissement de 6,5 M€.

10 NOVEMBRE

— La signature d'une convention de partenariat avec la Banque des Territoires

Le SEDIF et la Banque des Territoires s'engagent pour favoriser la transformation écologique du territoire francilien, grâce notamment à la mise en place de financements dédiés à la protection de la ressource.

16 NOVEMBRE

— Le Comité vote la poursuite du projet « Vers une eau pure »

Au terme du débat public et à la lumière des contributions, dans le contexte d'inquiétude croissante sur la présence de micropolluants dans l'eau du robinet, le SEDIF sort renforcé dans sa volonté de fournir à ses 4 millions d'usagers une eau de la meilleure qualité possible.

— La prise de compétence Gestion et préservation de la ressource

A l'occasion du Comité syndical, le SEDIF prend officiellement la compétence Gestion et préservation de la ressource sur son territoire, conformément à l'article R.2224-5-2 du Code général des collectivités territoriales.

24 NOVEMBRE

— La plantation de 100 arbres pour le Centenaire à l'usine de Neuilly-sur-Marne

Cette plantation, en présence de 50 jeunes, marque le renforcement de l'action du SEDIF pour la protection de la ressource et la lutte affirmée contre le changement climatique, démontrant concrètement que site industriel peut aussi rimer avec biodiversité.

29 NOVEMBRE

— Attribution du contrat de concession : le Tribunal administratif valide la décision du SEDIF

Suite au dysfonctionnement informatique survenu au printemps 2023, il est décidé pour éviter une distorsion de concurrence, que les offres seront jugées au regard des offres améliorées de novembre 2022. Cette décision est validée par le Tribunal administratif de Paris.

15 DÉCEMBRE

— Le SEDIF devient « Supporteur Officiel » des JOP de Paris 2024

Plus grand service public d'eau potable en France, le SEDIF va contribuer à sensibiliser les différents publics à la qualité de l'eau du robinet à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

21 DÉCEMBRE

— Le vote du budget 2024

Le SEDIF s'attache à conserver son équilibre budgétaire malgré un contexte de fragilités économiques persistantes (croissance atone, inflation, tensions sur les prix de l'énergie) et poursuit sa politique d'investissement volontariste.



Inauguration de la station de transfert rénovée de Joinville-le-Pont



Plantation de 100 arbres pour le Centenaire à l'usine de Neuilly-sur-Marne



Le SEDIF devient « Supporteur Officiel » des JOP de Paris 2024

REVIVEZ QUELQUES TEMPS
FORTS EN VIDÉO SUR NOTRE
CHAÎNE YOUTUBE





Visite estivale de chantier – Usine de Choisy-le-Roi

Vendredi 1er septembre 2023

1
EN ACTION
POUR LE
TERRITOIRE
ET LES **USAGERS**



Eau potable

NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SEDIF, premier service public d'eau de France pour la population desservie, assure la production et la distribution d'eau potable. Pilotant un service d'importance vitale, il veille scrupuleusement à la qualité irréprochable de cette eau ainsi qu'à la continuité et la qualité du service délivré à ses usagers.

Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, dont l'exploitation est confiée à des opérateurs privés, à travers des contrats de délégation de service public.

De la ressource à l'utilisateur

Le SEDIF assure la production et la distribution d'une eau de qualité sanitaire irréprochable à l'ensemble des communes desservies.

Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment (dont 3 usines de production et de distribution d'eau situées à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise).

Le service public de l'eau, attachant une importance toute particulière à la qualité du service délivré à ses abonnés et à l'ensemble des usagers du territoire, définit les axes prioritaires d'amélioration des parcours afin de leur apporter une expérience efficace, personnalisée et différenciante.

Il garantit en particulier :

- d'informer au mieux les usagers en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours ;
- de les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- de gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations ;
- de recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement ;
- de mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il recouvre, sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les reverse ensuite aux différents organismes qui les ont institués.

Une délégation sous contrôle

Pour assurer toutes ces missions, le SEDIF a confié, sous son pilotage et son contrôle permanent, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la gestion de la relation avec les usagers à une société dédiée, Veolia Eau d'Île-de-France, par un contrat de délégation de service public.

Ce contrat s'applique au périmètre du SEDIF au moment de sa signature en 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Pour la commune de Seine Port, qui a adhéré au SEDIF en 2020, l'exploitation du service est confiée via une délégation de service public à la société SUEZ.

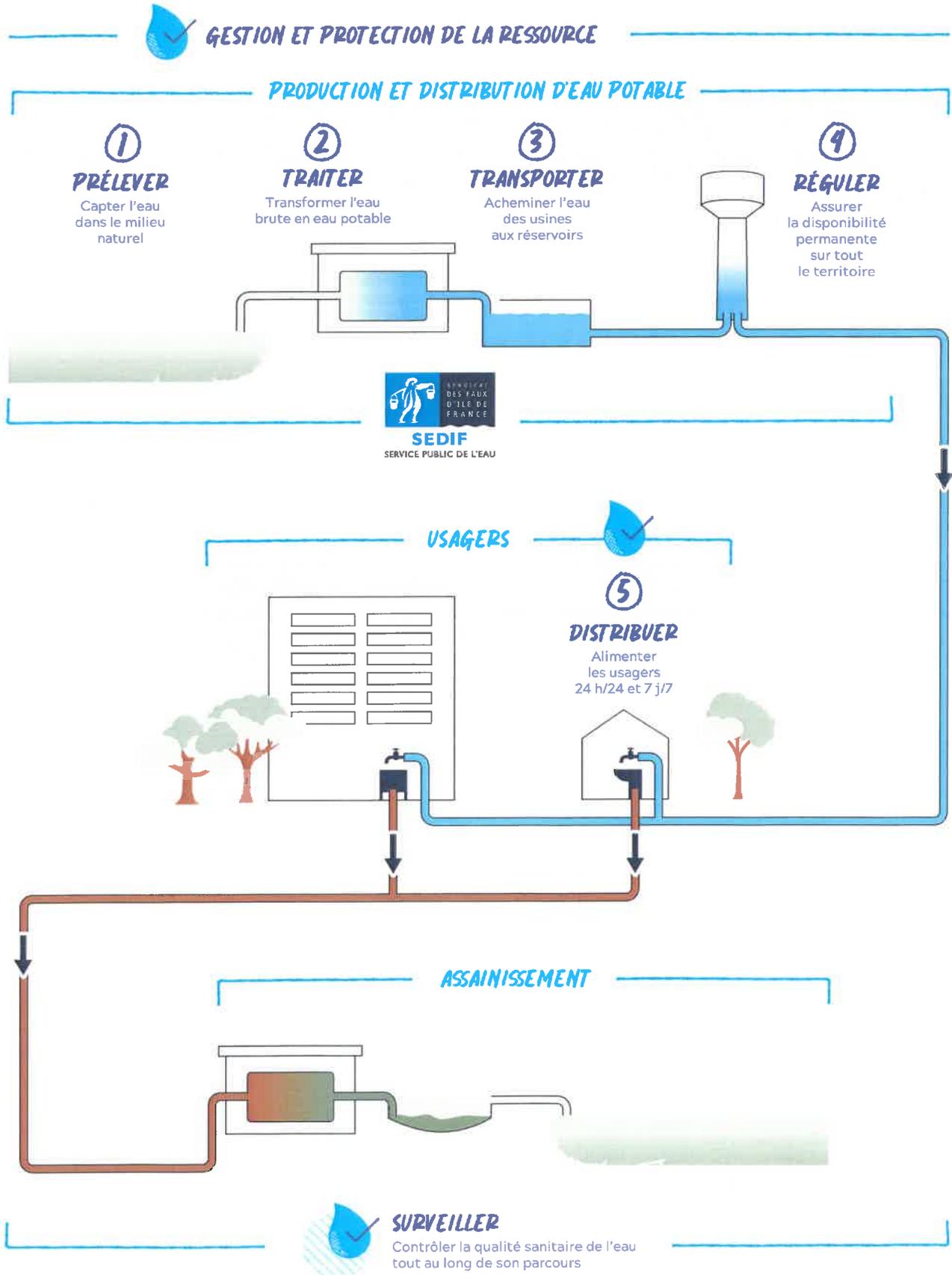
L'ensemble des communes du périmètre seront incluses dans le futur contrat de concession qui démarrera au 1^{er} janvier 2025.



Opération «Buvez l'eau» dans une école du territoire.

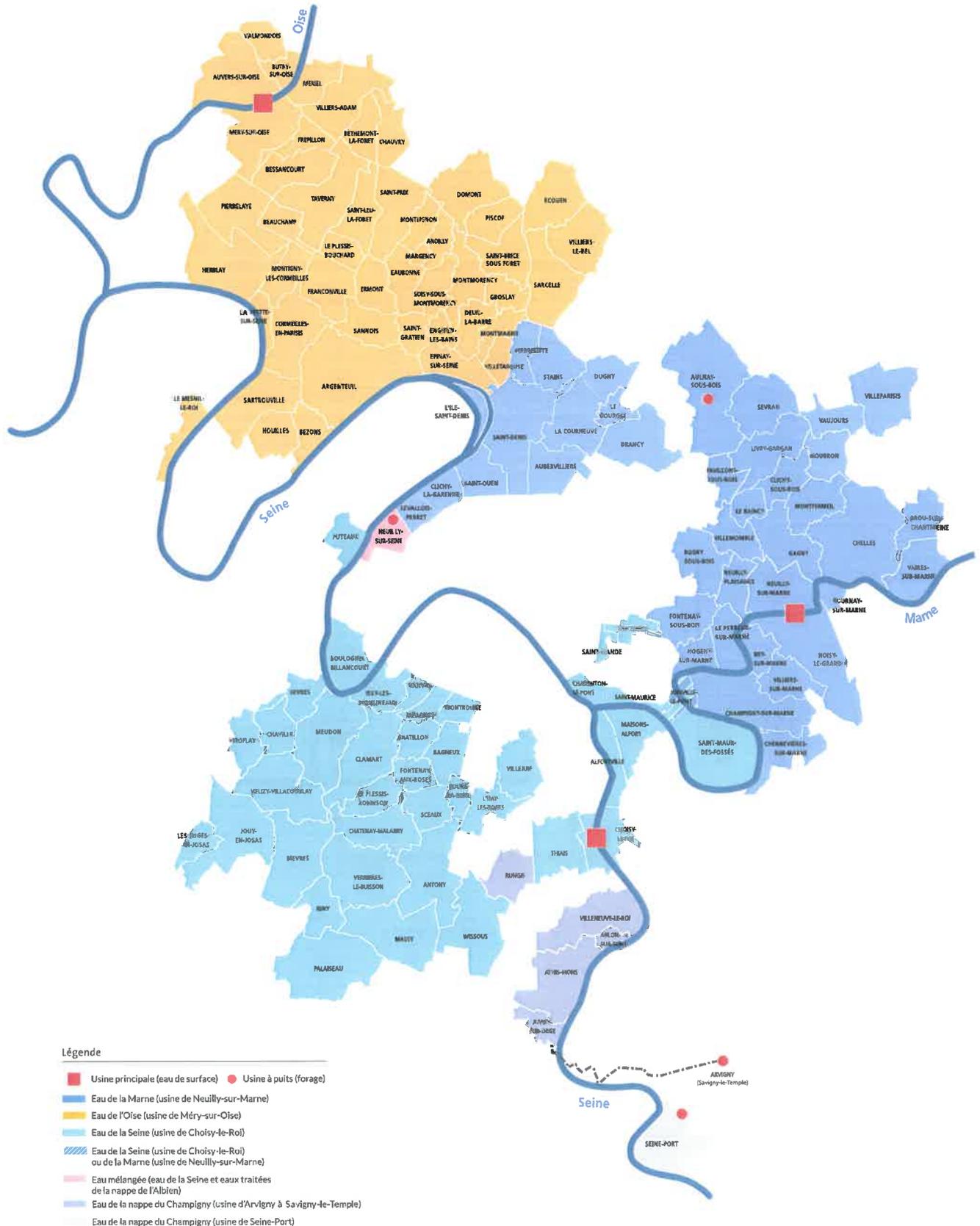
Le cycle de l'eau

LES GRANDES ÉTAPES



Périmètre desservi ET ORIGINE DE L'EAU

au 31 décembre 2023



L'action du SEDIF en Île-de-France

AVEC LES SERVICES D'EAU VOISINS

Les installations et le réseau de canalisation de transport du SEDIF structurent de façon prépondérante l'ossature du service public de l'eau à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Au-delà de la sécurisation des besoins de ses propres usagers, le SEDIF est également en collaboration étroite et permanente avec les services d'eau voisins, selon plusieurs approches :

Principales ventes d'eau en gros :

- depuis février 2020, dans le cadre d'un contrat de 6 ans, le SEDIF fournit la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour une part prépondérante de ses besoins en eau : ainsi, plus de 8,6 millions de m³ lui ont été livrés en 2023 depuis l'usine de Méry-sur-Oise ;
- Sénéo est également approvisionné de façon constante par le SEDIF depuis 2018 : en 2023, ce sont plus de 2,2 millions de m³ qui lui ont été fournis, en provenance majoritaire de l'usine de Méry-sur-Oise, dans le cadre d'un contrat de 15 ans.

Organisation et mise en œuvre du retrait des EPT Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB, pour 9 de ses communes) :

- les régies des deux EPT s'organisent pour reprendre la gestion du service de l'eau à leur échelle, à compter du 1^{er} janvier 2024. N'étant pas autonomes pour leur production d'eau, chacun des 2 EPT a mis en place avec le SEDIF une convention d'achat d'eau en gros, effective à partir de 2024 : Est Ensemble achètera ainsi au SEDIF au moins les deux tiers de ses besoins annuels pendant 15 ans, et GOSB lui achètera 100 % de ses besoins en eau, pour 6 ans ;
- Est Ensemble a également engagé mi 2023 une réflexion pour adapter son projet et monter désormais une régie assurant uniquement la distribution : les discussions sont en cours sur une possible rétrocession d'ouvrages au SEDIF en lien avec ce projet.

Collaborations avec les services voisins :

- une convention de secours mutuel entre le SEDIF et Paris permet de suivre les capacités de transfert d'eau, la programmation des travaux des parties afin de garantir



Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France 2023

collectivement la capacité à se sécuriser l'un l'autre pendant les phases d'indisponibilité des équipements en travaux, ou encore les actions conjointes menées pour les exercices annuels de crise pilotés par la Préfecture ;

- le groupement de commandes, réunissant Aquavesc, Eau de Paris, le SEDIF et Sénéo a achevé son étude sur la sécurité et la sûreté des installations et les impacts d'une crue extrême sur les capacités croisées de soutien entre opérateurs voisins ;
- les discussions engagées se poursuivent avec plusieurs collectivités voisines, dont notamment la CA Paris-Saclay, sur l'enjeu de l'approvisionnement du Plateau de Saclay, en fort développement, qui pourrait se matérialiser par une adhésion au SEDIF pour de nouvelles communes du plateau de Saclay.

PRÈS DE
13 MILLIONS
DE M³

vendus en 2023 aux services voisins



L'organisation institutionnelle

DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

10 établissements publics territoriaux, 8 communautés d'agglomération et 8 communes

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal.

LE COMITÉ

Assemblée délibérante plénière

Organe délibérant composé de délégués titulaires et délégués suppléants représentant ses adhérents, le Comité règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF, délibère sur le contrat de délégation de service public et ses avenants, décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau. Il se réunit au minimum 3 fois par an.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

1 président, 15 vice-présidentes et vice-présidents

LE PRÉSIDENT ORGANE EXÉCUTIF

Représente le SEDIF, préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.

ET

LES VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTS

Prendent les décisions dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président.

COMPOSENT

LE BUREAU ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE RESTREINTE

Gère les affaires courantes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.). Il se réunit 11 fois par an.

Le Bureau

Le 23 juin 2022, le Comité a fixé le nombre de vice-présidents composant le Bureau à 15.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2023



Le Président

André SANTINI

Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest

Les 15 Vice-présidentes et Vice-présidents (dans leur ordre d'élection)



1. Luc STREHAIANO

Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise
Président de la CA Plaine Vallée



2. Georges SIFFREDI

Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



3. Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre



4. Luc CARVOUNAS

Maire d'Alfortville (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir



5. Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt (92)
Président de Grand Paris Seine Ouest



6. Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Paris Est Marne & Bois



7. Pierre-Edouard EON

Maire de Méry-sur-Oise (95)
Vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise



8. Gilles POUX

Maire de La Courneuve (93)
Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
Conseiller territorial de Plaine Commune



9. Grégoire DE LASTEURIE

Maire de Palaiseau (91)
Président de la CA Paris Saclay
Délégué spécial et conseiller régional d'Île-de-France



10. Tonino PANETTA

Maire de Choisy-le-Roi (94)
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Conseiller territorial de Grand-Orly Seine Bièvre
Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris



11. Karine FRANCLLET

Maire d'Aubervilliers (93)
Vice-Présidente de Plaine Commune
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis
Conseillère métropolitaine de la Métropole du Grand Paris



12. Aude LAGARDE

Maire de Drancy (93)
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis



13. Anne PELLETIER-LE BARBIER

Maire de Bièvres (91)
Vice-présidente de la CA Versailles Grand Parc



14. Mathieu HANOTIN

Maire de Saint-Denis (93)
Président de Plaine Commune



15. Zartosht BAKHTIARI

Maire de Neuilly-sur-Marne (93)
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Le Bureau comprend une représentation équilibrée des courants politiques, conforme aux résultats des élections municipales sur le territoire du SEDIF.

Les Commissions

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle, et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions à soumettre au Comité.



©Shutterstock

5

commissions obligatoires

Les commissions obligatoires en application des textes

1/ LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Attribue les marchés publics et est informée de l'attribution des marchés subséquents et marchés à procédure non formalisée supérieurs aux seuils européens.

2/ LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Donne son avis sur les projets d'avenants aux contrats de DSP qui en impacteraient notablement leurs économies.

3/ LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Permet aux représentants d'usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service.

6

commissions créées à l'initiative du SEDIF

Pour consulter la composition de chaque commission : www.sedif.com

4/ LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Examine les comptes du délégataire, est consultée sur les orientations budgétaires du SEDIF, la fixation des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à Voies Navigables de France et à l'EPTB Seine Grands Lacs.

5/ L'INSTANCE REPRÉSENTATIVE DU PERSONNEL : LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Est compétent en matière d'organisation du fonctionnement des services, pour les orientations stratégiques sur les politiques des ressources humaines, pour les enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, pour la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène...

Les commissions thématiques librement instituées par le Comité du SEDIF

1/ LA COMMISSION TRAVAUX

Suit les programmes d'investissements, de recherches, d'études et de partenariats, ainsi que le contrôle des DSP.

2/ LA COMMISSION COMMUNICATION

Est consultée pour avis sur les actions de communication du SEDIF, les supports pédagogiques, les projets numériques, les actions événementielles.

3/ LA COMMISSION TARIFICATION

Examine la politique tarifaire et suit le dispositif Eau Solidaire destiné aux usagers en difficulté.

4/ LA COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ

Instruit les demandes de subvention et suit l'avancement des projets.

5/ LA COMMISSION SYSTÈME D'INFORMATION

Examine les projets relatifs aux systèmes d'information du SEDIF et du délégataire.

6/ LA COMMISSION POUR LES ACTIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Est chargée de donner un avis sur l'action du SEDIF en matière environnementale notamment sur la préservation de la ressource, la promotion de la biodiversité et de la végétalisation,...

Des équipes mobilisées

AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS

Le personnel du SEDIF est composé de fonctionnaires et de contractuels de droit public.

En 2023, la politique ressources humaines s'est poursuivie sur les volets suivants :

- déploiement du télétravail ;
- installation de la nouvelle instance de dialogue social : le Comité Social Territorial ;
- groupes de travail sur le régime indemnitaire et l'entretien professionnel ;
- évolution de la participation financière pour la protection sociale complémentaire (mutuelle) ;
- dématérialisation du processus d'inscription aux formations des agents.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

56

CATÉGORIE A

Hommes 9 - Femmes 17

CATÉGORIE B

Hommes 3 - Femmes 5

CATÉGORIE C

Hommes 4 - Femmes 18

PERSONNEL TECHNIQUE

52

CATÉGORIE A

Hommes 28 - Femmes 20

CATÉGORIE B

Hommes 1 - Femmes 3

CATÉGORIE C

Hommes 0 - Femmes 0

108 AGENTS



Le séminaire interne 2023 a été organisé au NIDA, à Issy-les-Moulineaux

CERTIFICATIONS ISO 14001 ET 9001



Le SEDIF œuvre quotidiennement pour un service public de qualité certifié ISO 14001 depuis février 2002 et ISO 9001 depuis juin 2006.

La politique qualité, environnement et développement durable se décline sur 24 axes prioritaires, mis en œuvre au travers de programmes de management de la qualité et de l'environnement.

Le système de management est contrôlé chaque année par un organisme externe. Le SEDIF a déjà obtenu 7 fois le renouvellement de la certification ISO 14001 et 5 fois celui de la certification ISO 9001.

La gestion déléguée DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Répartition des rôles et documents de référence

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Confient la compétence eau potable au SEDIF.
Elles sont représentées et prennent les décisions
au sein du Comité du SEDIF.



STATUTS : Définis par les membres,
ils fixent le périmètre, le siège, les compétences
transférées, les modalités de représentation.



LE SEDIF

AUTORITÉ ORGANISATRICE. GARANTE DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE. PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS. MAÎTRE D'OUVRAGE

- Il décide des grandes orientations du service, notamment du prix de l'eau, des choix budgétaires, de la politique d'investissement et des évolutions du service à l'utilisateur ;
- Il finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ HT par an ;
- Il contrôle la bonne exécution du service délégué.

**LES USAGERS, REPRÉSENTÉS
PAR LEURS ASSOCIATIONS**
Examinent le rapport annuel,
s'expriment sur les choix opérés sur
le service proposé.



CONSOMMATEURS

539 510
abonnés

4 millions
d'utilisateurs

RÈGLEMENT DE SERVICE

Établi par
le SEDIF,
il définit les
obligations
mutuelles :

- du délégataire ;
- des abonnés ;
- des usagers ;
- des propriétaires.



CONTRAT DE DSP

Mis en concurrence par le SEDIF,
révisé tous les 3 ans, le contrat de
délégation de service public prescrit
les modalités de gestion du service
public de l'eau et de reporting.



VEOLIA EAU

ÎLE-DE-FRANCE
**SOCIÉTÉ DÉDIÉE, DÉLÉGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

- Elle gère la production, le transport, la sécurisation, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable sur tout le territoire du SEDIF ;
- Elle exploite, entretient, surveille les installations et les réserves foncières ;
- Elle conduit des études et réalise certains travaux ;
- Elle gère la relation avec les abonnés et les usagers ;
- Elle facture.

Le périmètre de la DSP : zoom sur les travaux

Le délégataire est chargé des travaux :

- en relation directe avec l'usager (compteurs, branchements...);
- de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie;
- tiers (ZAC...);
- d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, représentant 20 % des besoins et environ 25 M€ HT par an;
- liés à des projets neufs : déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, de la surveillance permanente du réseau (pour la détection précoce des fuites et la traçabilité totale de l'eau) et refonte complète du système d'information du service de l'eau.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.



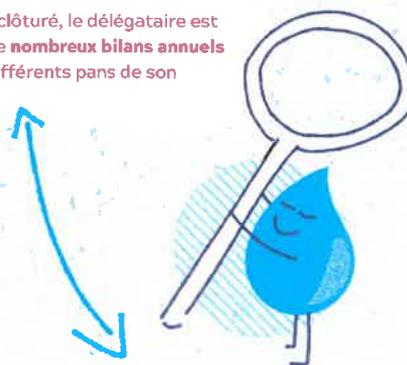
La transparence, axe structurant du contrat et du contrôle de la DSP

Le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux usagers. La création d'une société dédiée et l'accès en temps réel à l'intégralité du Système d'Information du délégataire garantissent un niveau de contrôle supérieur aux obligations du CGCT.

Les résultats annuels du contrôle alimentent les réflexions et mettent en lumière les évolutions nécessaires qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une adaptation dynamique et pertinente du cadre contractuel.

UN CONTRÔLE ÉTENDU DU DÉLÉGATAIRE

- 4 revues trimestrielles d'activité, formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, sont exigées pour traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.
- Près de 180 indicateurs de performance, couvrant la plupart des aspects du service, sont imposés au délégataire pour assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat. Des objectifs de résultat entrent dans le calcul de sa rémunération.
- Une fois l'exercice clôturé, le délégataire est tenu de produire de nombreux bilans annuels qui détaillent les différents pans de son activité.



UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI DU SEDIF

- Le contrôle interne est réparti dans toutes les directions du SEDIF en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents effectuent ainsi un travail courant de suivi, dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, avant un contrôle annuel plus étendu.
- En soutien aux équipes du SEDIF, un groupement d'experts, doté de compétences plurielles, apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour analyser plus précisément certains sujets.
- Les résultats du contrôle sont présentés aux élus du Bureau et des commissions techniques intéressées, avant d'être soumis au Comité, qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut formuler des avis et préconisations.

ZOOM SUR... LA COMMUNE DE SEINE-PORT

Le contrat de délégation de service public, qui lie la CAMVS (Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine) à travers la commune de Seine-Port, confié à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans, arrivait à son terme le 31 décembre 2021. Un avenant avait prolongé de 2 ans ce terme.

Un nouvel avenant de prolongation d'une année a été signé en 2023 en application de l'alinéa 5 de l'article L.3135-1 du code de la commande publique, afin d'aligner l'échéance du contrat sur celui de la DSP en cours avec Veolia Eau d'Île-de-France.

La commune de Seine-Port intégrera le périmètre du futur contrat de concession.



Focus sur...

L'EAU POTABLE EN ÎLE-DE-FRANCE



©Shutterstock

Dans le cadre de son projet d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée à ses 4 millions d'usagers en Île-de-France, le SEDIF a saisi, avec le gestionnaire du réseau de transport RTE, la Commission nationale du débat public (CNDP) le 25 août 2022. Le 7 septembre 2022, celle-ci a requis l'organisation d'un débat public, sous l'égide d'une Commission particulière du débat public (CPDP).

LE DÉBAT PUBLIC ÉVÈNEMENTS ET ATELIERS

48

événements ont eu lieu dont :

- 5 ATELIERS d'experts ou de citoyens ;
- 23 DÉBATS mobiles ;
- 13 DÉBATS autoportés.

Préalablement au démarrage du débat, une période de préparation a été nécessaire afin que le SEDIF et RTE préparent les documents (dossier des Maîtres d'Ouvrage, synthèse, infographies...) destinés à fournir au public l'information la plus claire et exhaustive possible sur le projet. **Le débat public s'est ensuite tenu du 20 avril au 20 juillet 2023.**

L'organisation de plusieurs ateliers thématiques a donné lieu à des échanges passionnés avec plusieurs associations environnementalement engagées. Ces échanges ont confirmé et rassuré à la fois les différentes parties prenantes et le public présent sur le sujet du concentrat, l'un des enjeux essentiels de ce projet.

Ces ateliers ont également été l'occasion pour le SEDIF de rappeler la complémentarité des traitements curatifs et préventifs dans le traitement de l'eau.

La tenue de nombreux débats mobiles a permis de rencontrer un public plus diversifié et d'informer directement les riverains sur le projet.

En complément des différents événements physiques organisés, plusieurs outils ont été mis à disposition pour recueillir l'avis du public :

- 1 740 questionnaires Internet / papier réceptionnés ;
- 200 contributions recensées depuis le forum en ligne (avis, questions et commentaires) ;
- 25 cahiers d'acteurs formalisés.

À la fin du débat, la CPDP a établi un compte rendu détaillé incluant des recommandations et demandes de clarification exprimées par les participants.

En réponse, le SEDIF et RTE ont rédigé conjointement un mémoire détaillant les enseignements tirés du débat public. Il précise par ailleurs la volonté de poursuite du projet, votée à une très large majorité par les élus du SEDIF, ainsi que les réponses que le SEDIF et RTE vont apporter au compte rendu de la CPDP et au bilan du président de la CNDP.

Au terme du débat et à la lumière des contributions des participants, dans le contexte actuel d'inquiétude croissante sur la présence de micropolluants dans l'eau du robinet, le SEDIF sort renforcé dans sa volonté de fournir une eau de la meilleure qualité possible.

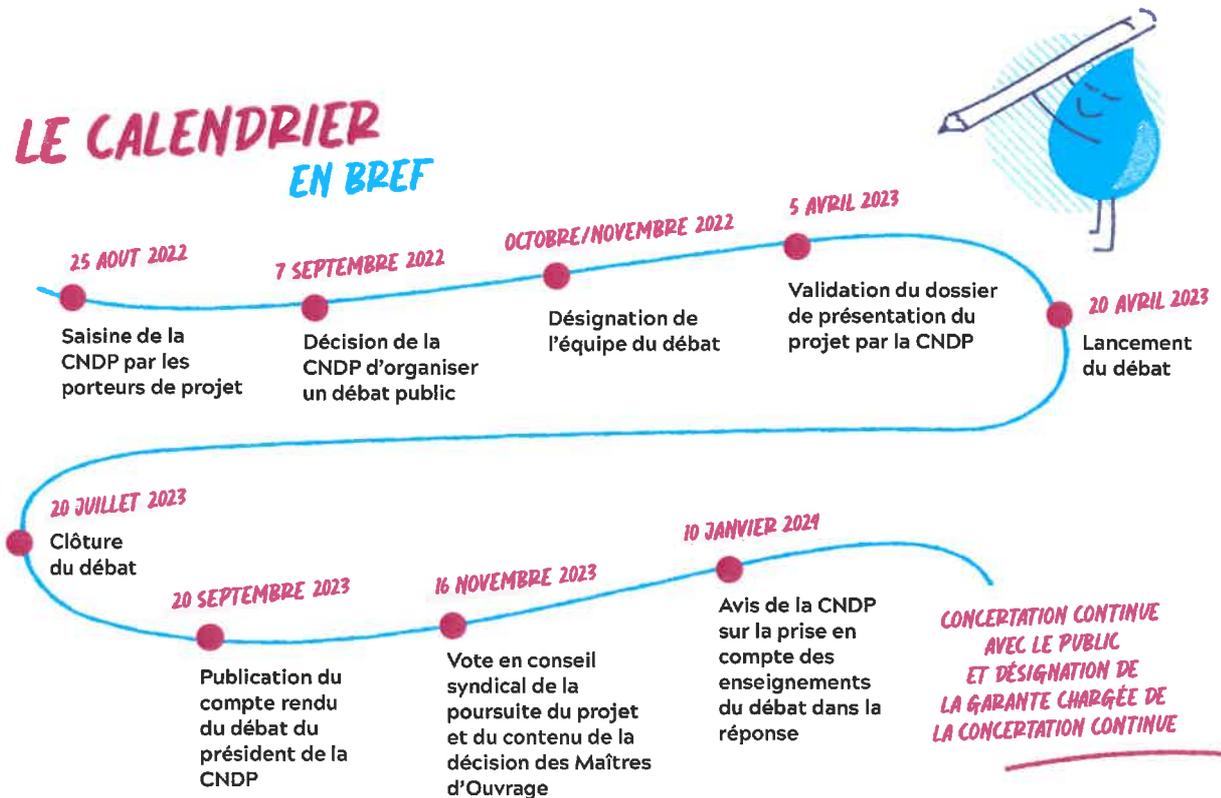


“ Le SEDIF est chargé, dans l'intérêt de ceux qui vont boire l'eau du robinet, d'essayer de la dépolluer au maximum avec un équilibre entre les coûts en termes d'énergie, de ressource en eau et de santé publique. Ce qui est essentiel, c'est que l'on puisse garantir une eau dénuée autant que faire se peut de tout polluant et pesticide. Corinne LEPAGE, avocat associé chez Huglo Lepage Avocats, ancienne ministre.

Et maintenant ?

La CNDP a désigné le 10 janvier 2024 Nathalie Durand comme garante de l'étape de concertation continue. Elle sera accompagnée, en complément, par Agnese Bertello (décision de la CNDP du 14 février 2024) et chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet.

LE CALENDRIER EN BREF



L'attribution du nouveau CONTRAT DE CONCESSION



Cérémonie de signature du contrat de concession avec Estelle Brachlianoff, directrice générale de Veolia et André Santini, président du SEDIF

Au terme d'un processus de 5 ans, le futur contrat de concession a été attribué à la société Veolia Eau. Il entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 12 ans.

La phase amont de la procédure (2019-2021)

Dans la perspective de l'échéance de l'actuel contrat, et depuis 2019, la « Mission 2023-2024 », placée sous l'égide d'un magistrat de la Cour des comptes, a été chargée de conduire la procédure de mise en concurrence en vue de mener à son terme la désignation du futur délégataire de la concession pour la gestion du service public de l'eau potable en Île-de-France.

Dans un premier temps, une étude détaillée a été menée, visant à évaluer les différents modes de gestion possibles pour le périmètre du SEDIF.

Elle a également pris en compte l'ensemble des enjeux techniques, notamment le projet d'installation de membranes de filtration haute performance dans deux des plus importantes usines de traitement de l'eau. Les scénarios proposés ont été présentés au Comité syndical du SEDIF du 27 mai 2021. Au terme d'un examen approfondi des différentes options proposées, suivi d'un débat nourri, les délégués se sont prononcés à 88 % en faveur du modèle de délégation de service public sous forme d'un contrat de concession. Le marché pouvait alors être lancé.

LES ÉTAPES À VENIR

La mise en concurrence, engagée depuis juin 2021, a abouti en 2024

L'avis d'appel d'offres a été publié le 2 juin 2021. Deux candidatures ont été réceptionnées le 6 juillet suivant et ont été jugées recevables au vu de la grande qualité des références et des garanties des deux entreprises.

S'est ensuite ouverte une période de 8 mois durant laquelle le SEDIF a répondu à 1 542 questions des deux soumissionnaires. Elle a abouti au dépôt des offres initiales de chacun le 1^{er} avril 2022.

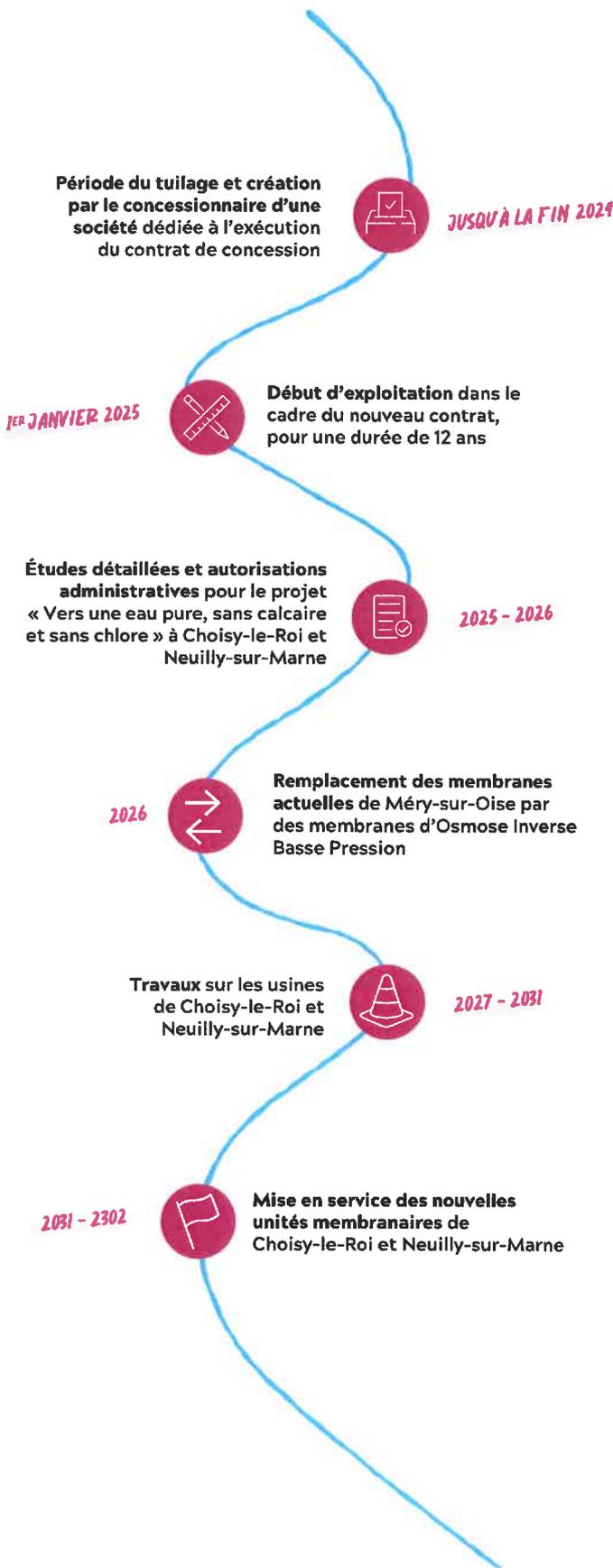
A l'issue d'un premier tour de négociation mené pendant l'été, et sur la base des questions (1 705 et 1 964 questions respectivement) et commentaires écrits du SEDIF aux candidats, ceux-ci ont déposés des versions améliorées de leurs offres le 18 novembre 2022.

Il était prévu que ce travail itératif d'amélioration et de négociations des offres se poursuive lors de la tenue du débat public (voir pages 16-17) et jusqu'à la prise en compte des recommandations issues de sa conclusion. Toutefois, un incident informatique en avril 2023 a conduit le SEDIF à devoir interrompre la négociation en cours avec les deux soumissionnaires et à juger leurs propositions sur la base des offres améliorées remises en novembre 2022, et qui avaient fait l'objet de nombreux échanges.

Dans ce cadre, les offres ont été évaluées par les équipes du SEDIF, un expert de justice mandaté à cet effet ainsi que l'assistant à maître d'ouvrage.

Le résultat de l'analyse des deux dossiers, qualifiés d'offres de grande qualité, a conduit au constat que celui de la société Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux présente le meilleur avantage économique et technique global pour le SEDIF. Le Comité syndical du SEDIF dans sa séance du 25 janvier 2024 a approuvé ce choix à la majorité des voix (88 voix pour, 3 voix contre).

LE CONTRAT A ÉTÉ SIGNÉ LE 16 MARS 2024. IL COUVRIRA LA PÉRIODE 1^{ER} JANVIER 2025 – 31 DÉCEMBRE 2036.



Eau Solidaire :

UN PROGRAMME DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNAL AU BÉNÉFICE DES USAGERS LES PLUS MODESTES



Animation éco studio : sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau potable

©Marlitch Devise / Clichés Urbains

Dans un contexte d'inflation, de plus en plus d'utilisateurs ont des difficultés pour payer leurs charges d'eau. Le programme Eau Solidaire mobilise ses trois volets (prévention, assistance et urgence) pour soutenir ses utilisateurs.

Mis en œuvre en 2011, le programme Eau Solidaire du SEDIF a, au cours des 12 dernières années, accompagné plus de 137 000 utilisateurs, et alloué 11,30 M€ d'aides directes, au profit de 67 300 foyers. Ce programme est mis en œuvre par le délégataire du SEDIF, Veolia Eau d'Île-de-France, avec l'appui des collectivités locales et d'un tissu associatif engagé.

PRÉVENTION

9 773 Foyers

sensibilisés aux enjeux de l'eau



URGENCE

4 580 Familles

aidées financièrement, plus d'1 M€ d'aides distribuées

ASSISTANCE

647 Copropriétés

en difficulté suivies, 657 000 € économisés

Volet Prévention depuis 2011 plus de 70 000 familles sensibilisées :

Les actions de prévention du programme Eau Solidaire sont menées sur le territoire soit par l'équipe Eau Solidaire, soit par les partenaires associatifs et institutionnels. En 2023, **9 773 familles ont été accompagnées par 21 associations partenaires** qui sont pour la plupart des acteurs reconnus des Politiques de la Ville. Pour maintenir le niveau de maîtrise du programme, l'équipe Eau Solidaire organise des formations à destination des partenaires associatifs et des agents des CCAS du territoire. Ainsi, plus de 210 intervenants ont été formés en 2023.

Les actions de quartier (actions de porte à porte et animations collectives) avaient comme thèmes :

- la compréhension de sa consommation, de sa facture ;
- la lecture du compteur d'eau ;
- la surveillance des fuites ;
- la dispense d'éco-gestes ;
- la potabilité de l'eau.



Animation Compagnons Bâtisseurs : atelier réparation de fuites

Volet Assistance depuis 2011 plus de 1300 copropriétés suivies :

Les copropriétés, à l'image de nombreux usagers du service de l'eau, connaissent de plus en plus de difficultés à payer les charges qui leur incombent. En parallèle, les syndicats peinent à maintenir ou rénover le bâti.

En 2023, 647 copropriétés ont été accompagnées, soit une hausse de plus de 14 % du nombre de copropriétés suivies par rapport à 2022.

43 de ces résidences ont bénéficié d'un accompagnement global, alliant les trois volets du dispositif Eau Solidaire. Cette assistance, en particulier la chasse aux fuites, apporte des résultats significatifs. Ainsi, près de 657 000 € de charges d'eau ont pu être économisés en 2023.

Volet Urgence depuis 2011 plus de 67 000 familles soutenues financièrement :

En 2023, 100 % du territoire du SEDIF est couvert par le dispositif Eau Solidaire : toutes les communes, tous les Départements, ont signé les conventions de partenariat avec le SEDIF.

4600 familles ont bénéficié d'une aide moyenne de 224 € (267 € en moyenne pour l'aide Eau Solidaire, 144 € pour le FSL), pour un budget d'aide global de plus d'un million d'euros.

Les camps, squats et bidonvilles, très concernés par les nouvelles obligations réglementaires relatives au droit à l'eau pour tous, font l'objet d'une attention accrue. Les équipes du délégataire ont donc renforcé

les actions à destination de ces populations, avec le concours de l'association Solidarités International, qui réalise des diagnostics financés par les préfetures ou les communes, installe des dessertes en eau dans les sites, suit les habitants et opère la maintenance des installations.

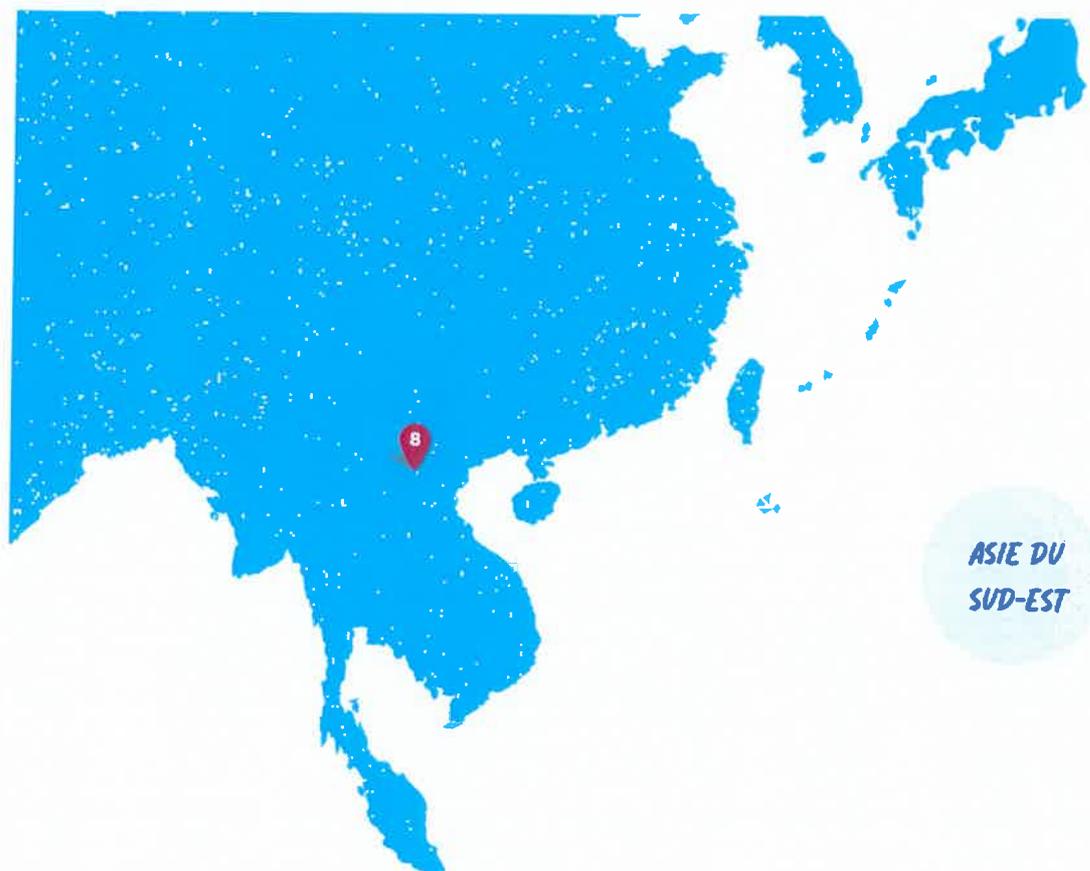
À ce titre, 15 sites (contre 5 en 2022) ont bénéficié d'une prise en charge Eau Solidaire, identifiant les possibilités d'alimentation en eau, participant financièrement aux travaux de création de branchement, prenant en charge la part "eau" des consommations de ces sites, en fonction des demandes des communes. Grâce à ce dispositif, 1 120 personnes ont pu bénéficier d'un accès à l'eau potable en 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'APES

L'Apes, association de cohésion sociale, a accompagné plusieurs actions sur le patrimoine des bailleurs in'li, Seqens et Erigere, avec l'appui des associations Terravox et e-graine :

- plus de 4 200 logements ciblés sur 20 résidences ;
- 63 % ont ouvert leur porte ;
- 26 % de fuites détectées ;
- 76 % des résidents se sont engagés à appliquer au moins un éco-geste.

LES ÉLUS DU SEDIF ONT, POUR LA 38^E ANNÉE CONSÉCUTIVE, ATTRIBUÉ DES AIDES EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE DES PAYS MOINS FAVORISÉS. EN 2023, UNE ENVELOPPE DE 2.33 M€ A ÉTÉ RÉPARTIE ENTRE 19 PROJETS.



N°	ASSOCIATIONS	OPÉRATIONS	PAYS	MONTANT
10	HAMAP	Extension du réseau d'eau de Timbi Touni, région de Mamou	Guinée	130 000 €
11	HAMAP	Alimentation en eau potable du chef-lieu communal d'Ejeda, District d'Ampanihy Ouest, Région Atsimo Andrefana	Madagascar	188 000 €
12	Inter Aide	Services d'Eau Durables Ruraux Analamanga, région Analamanga	Madagascar	125 000 €
13	L'APPEL	Création de l'adduction gravitaire de Shokero, district de Gicumbi	Rwanda	78 000 €
14	Manao Manga	Construction de 2 puits dans le village de Bemahasoa, région du Menabe	Madagascar	2400 €
15	pS-Eau	Réunion d'échanges inter-projets sur la gestion du service d'eau dans les petits centres burkinabè	Burkina Faso	20 000 €
16	SEVES	Initiatives durables pour l'accès à l'Eau et à l'Assainissement, commune de Ngaoundal, région de l'Adamaoua	Cameroun	150 000 €
17	SEVES	Plan d'action cantonal de Kanembakaché pour l'eau, département de Mayahi, région de Maradi	Niger	180 000 €
18	SEVES	Renforcement de l'Accès, des Acteurs et de la Viabilité du service public d'eau dans la région du Mandoul	Tchad	150 000 €
19	SEVES	Renforcement de l'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement dans la commune des Lacs 4, région Maritime	Togo	160 000 €

2333400 €
en montant total



Étapes jusqu'au robinet

LE PRÉLÈVEMENT

327 MILLIONS DE M³

d'eau prélevés en 2023

316 MILLIONS DE M³

d'eau superficielle
(Seine, Marne, Oise)

11 MILLIONS DE M³

d'eau souterraine



Des ressources de surface sous surveillance

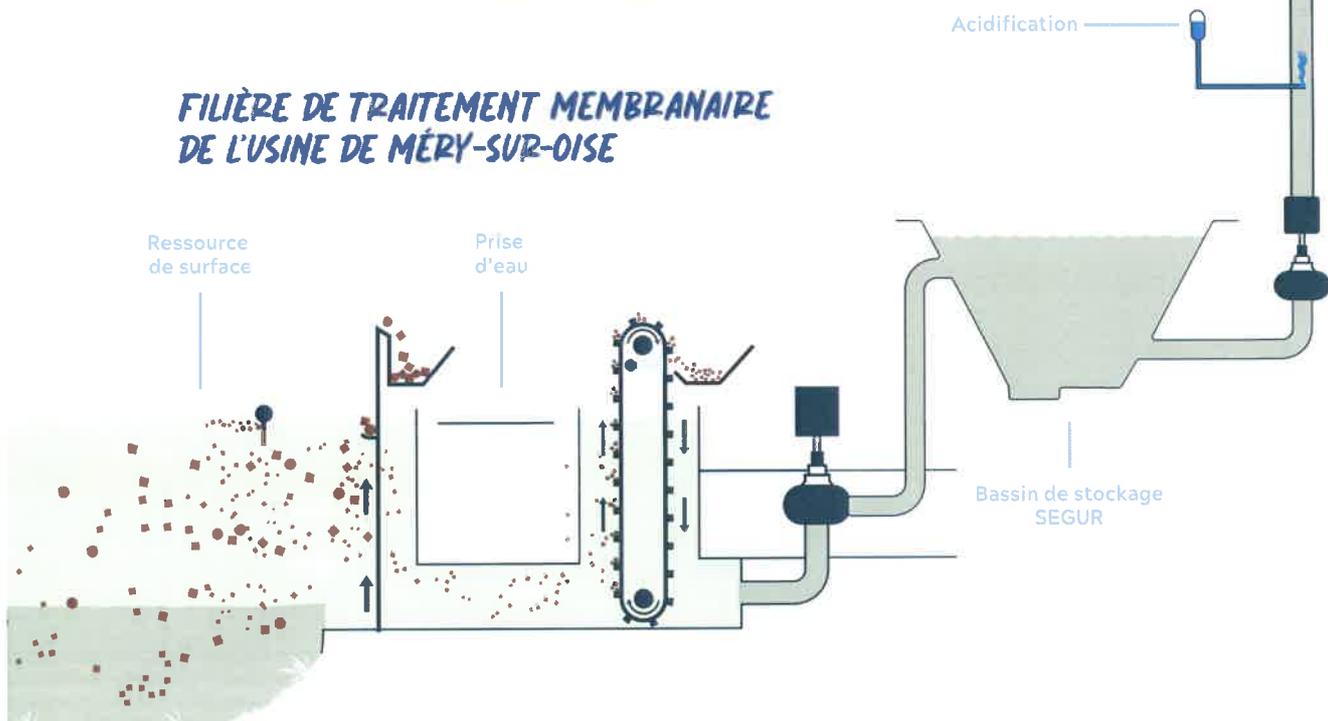
Exposées aux rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques, les rivières sont particulièrement vulnérables. Elles peuvent subir de brusques variations de qualité sous l'effet de phénomènes naturels - comme les crues - ou de pollutions accidentelles.

- deux stations d'alerte et trois bouées SWARM surveillent en continu l'état physico-chimique de l'eau brute;
- des périmètres de protection, régulièrement inspectés, ont été établis à l'amont des prises d'eau;
- usines dimensionnées interconnectées pour pouvoir se secourir mutuellement.

Des nappes souterraines: une sécurité supplémentaire en cas de crise majeure

Le SEDIF dispose de droits de prélèvements - limités - dans quelques nappes souterraines naturellement moins exposées aux aléas.

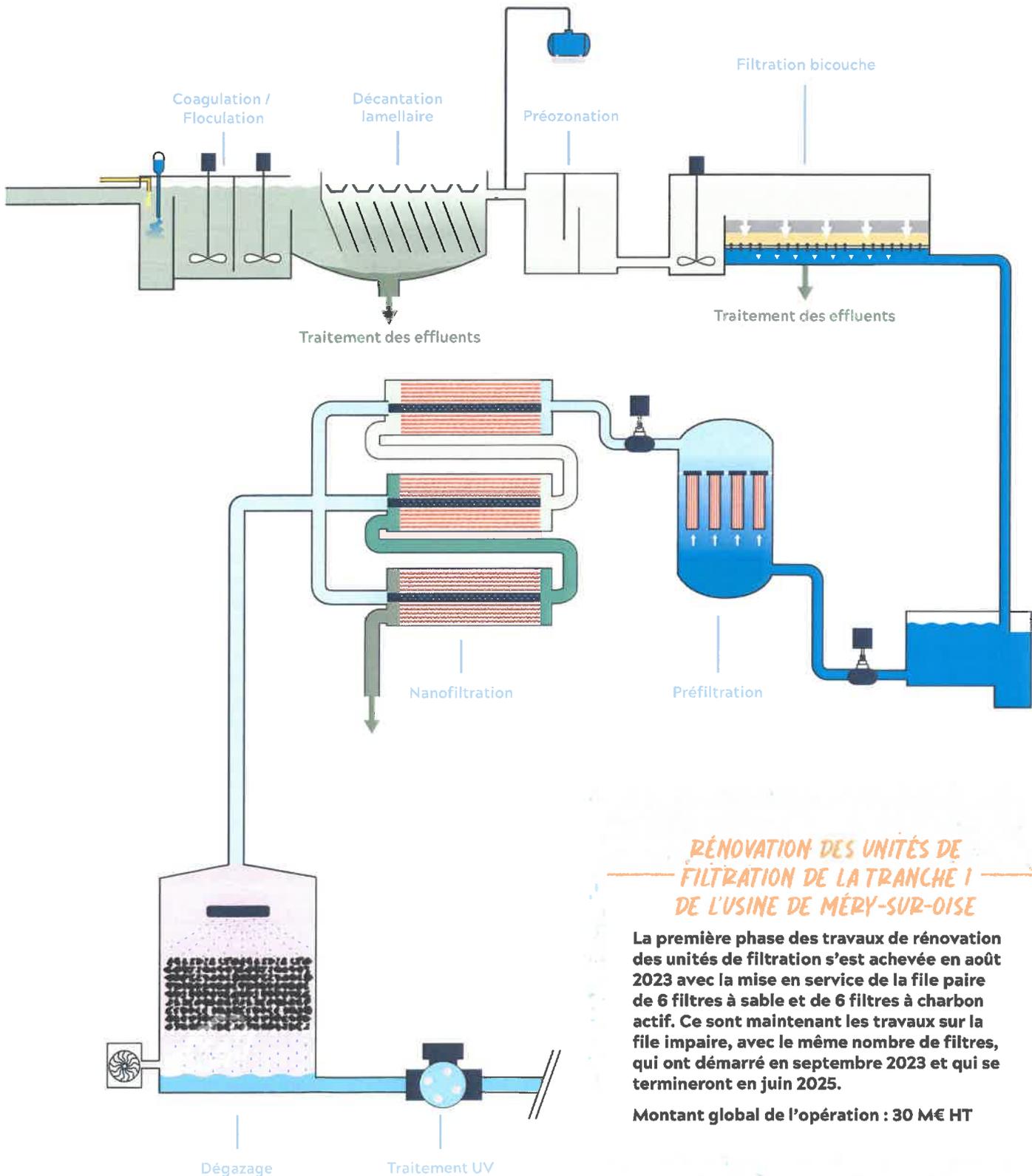
FILIÈRE DE TRAITEMENT MEMBRANAIRE DE L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE



Étapes jusqu'au robinet

LA PRODUCTION

Des filières complètes et constamment modernisées pour une eau d'excellente qualité.



RÉNOVATION DES UNITÉS DE FILTRATION DE LA TRANCHE 1 DE L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE

La première phase des travaux de rénovation des unités de filtration s'est achevée en août 2023 avec la mise en service de la file paire de 6 filtres à sable et de 6 filtres à charbon actif. Ce sont maintenant les travaux sur la file impaire, avec le même nombre de filtres, qui ont démarré en septembre 2023 et qui se termineront en juin 2025.

Montant global de l'opération : 30 M€ HT

Étapes jusqu'au robinet

LE POMPAGE ET LE STOCKAGE



42
stations de pompage

88
cuves dans les réservoirs

près de **800 000 M³**

de stockage maximal,
toutes réserves confondues

*Soit une autonomie des réservoirs
de 1^{ère} élévation de 12h.*

Les stations de pompage

Pour alimenter toutes les zones du territoire quelle qu'en soit la topographie, le réseau de distribution est équipé de stations de pompage:

- **36 stations de relèvement de deuxième ou troisième élévation** remontent l'eau dans les réservoirs aux points hauts;
- **4 stations de surpression** assurent une pression suffisante dans des réseaux particulièrement étendus;
- **2 stations de transfert**, constituant des dispositifs d'interconnexion des usines principales, permettent des échanges d'eau traitée entre secteurs.

Les réservoirs de stockage

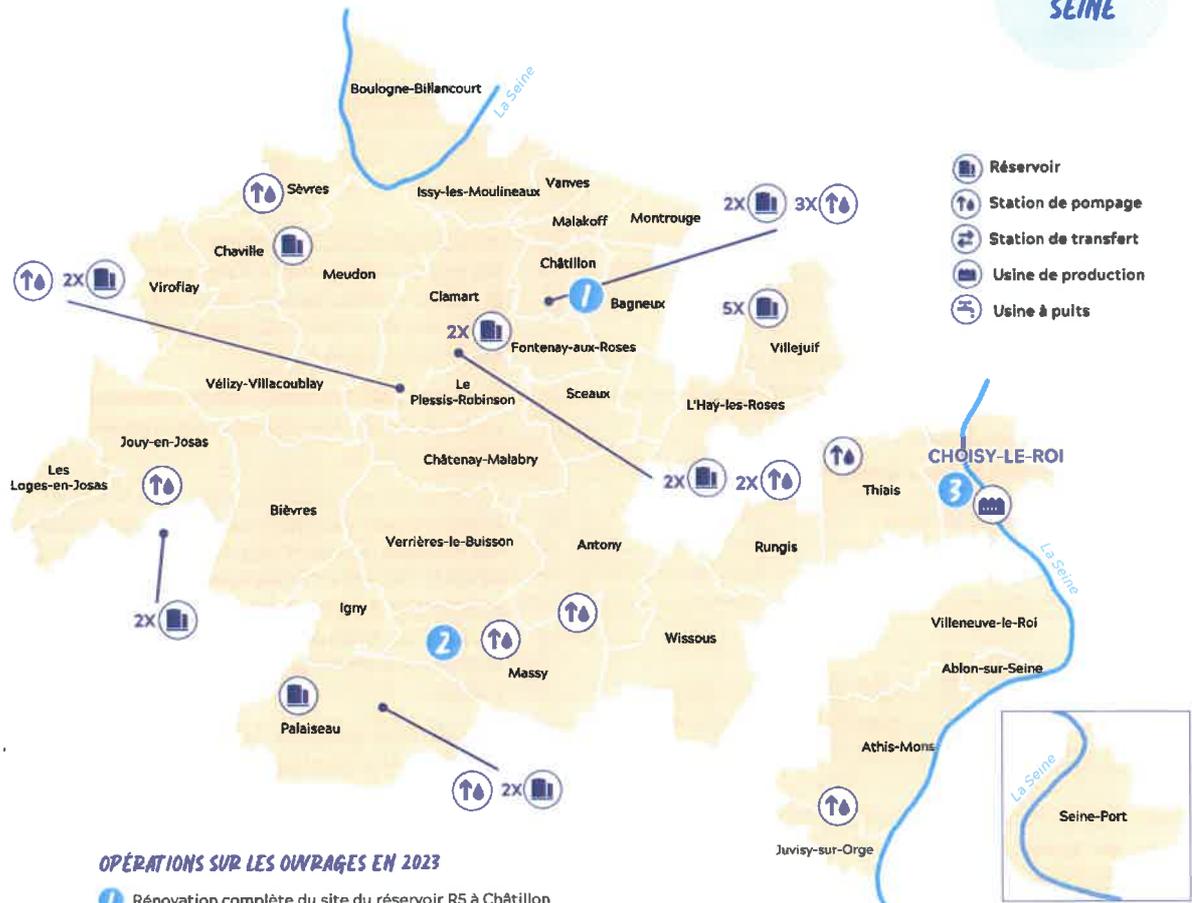
La régularité et la sécurité de l'alimentation sont aussi garanties par les **88 cuves des réservoirs**, enterrés ou surélevés, installés majoritairement sur les parties hautes des communes pour:

- la mise en pression continue de l'eau distribuée, quelles que soient les variations de la demande;
- la satisfaction immédiate des besoins d'urgence (pics de consommation, défense incendie).

Au total, c'est près de **800 000 m³ de stockage** qui permettent d'alimenter les usagers du SEDIF.

Le renouvellement DES OUVRAGES DU SEDIF

SECTEUR
SEINE



OPÉRATIONS SUR LES OUVRAGES EN 2023

- 1 Rénovation complète du site du réservoir R5 à Châtillon
- 2 Refonte du site de Palaiseau
- 3 Renouvellement de vannes stratégiques dans la filière de production de l'usine de Choisy-le-Roi

LE SITE DE PALAISEAU

La nouvelle station de pompage du site de Palaiseau a été mise en service en avril 2023, suivie par la réception du nouveau réservoir surélevé de 3 100 m³, opérationnel depuis juillet 2023. La rénovation du réservoir existant de 2 850 m³ se termine, ce qui permettra de doubler les réserves en eau potable en 2024. Les travaux d'aménagements extérieurs, démarrant au printemps 2024, parachèveront la restructuration globale du site.

Montant global de l'opération : 20,28 M€ HT

Rénovation du réservoir de Châtillon

Le réservoir semi-enterré R5, construit en 1977 à Châtillon, offre une capacité de stockage de 85 000 m³ de réserve sur le réseau de 1^{ère} élévation (1 100 000 habitants) : c'est la plus importante des réserves du secteur Seine (210 000 m³), dont il représente près de 40 % du volume.

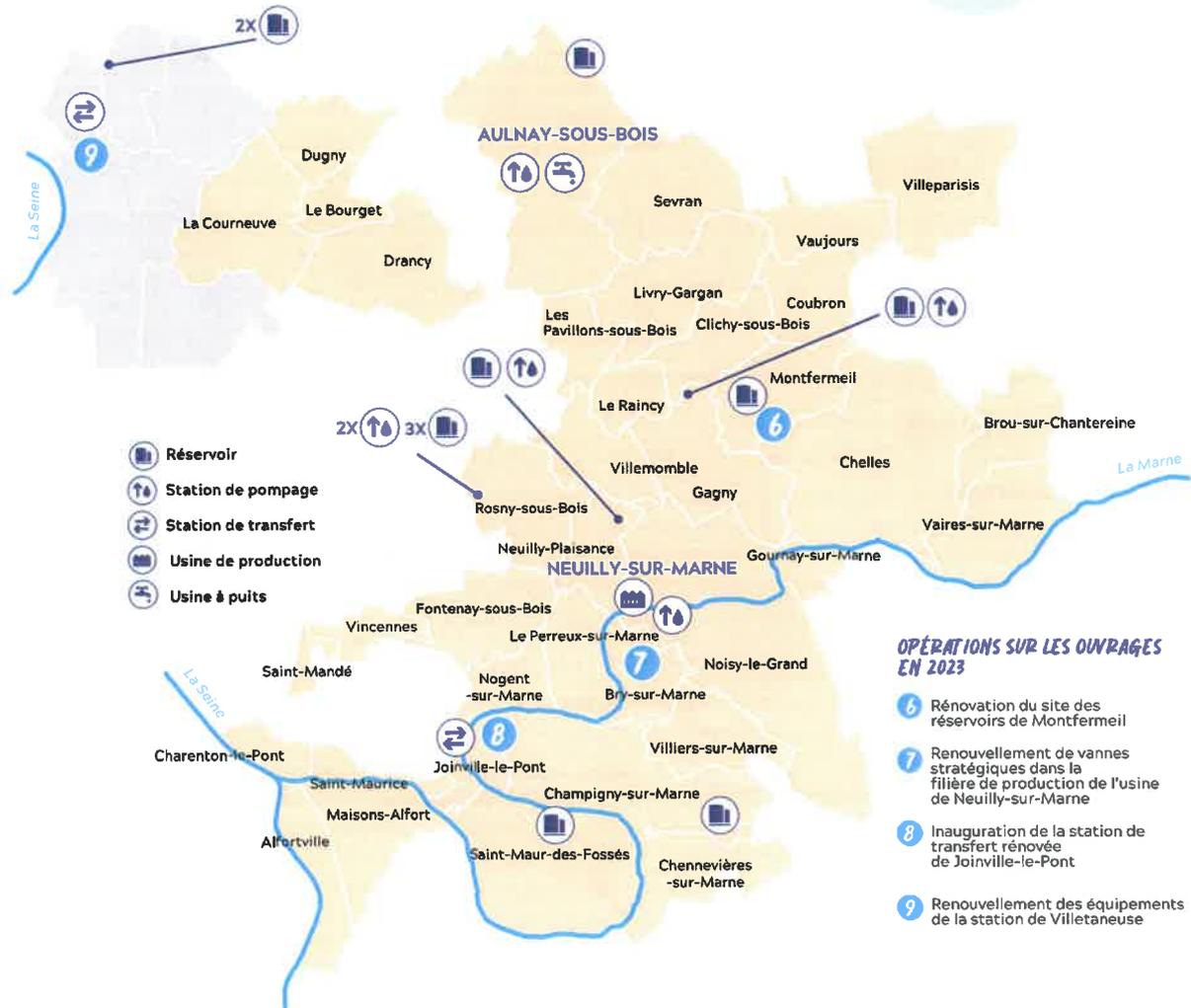
L'opération de rénovation du site a pour objectifs le renouvellement complet des équipements techniques, afin de garantir un niveau de performance optimum des installations du SEDIF, mais également l'amélioration de l'aspect visuel du site en rénovant les façades du bâtiment des équipements hydrauliques et la toiture du réservoir.

La végétalisation des 9 125 m² de toiture terrasse, intégrée à la réhabilitation du complexe d'étanchéité du réservoir, permettra une renaturation du site dans une zone très fortement urbanisée.

L'opération a débuté au 3^e trimestre 2023, pour deux ans et demi de travaux.

Montant global de l'opération : 10,72 M€

SECTEUR MARNE



OPÉRATIONS SUR LES OUVRAGES EN 2023

- 6 Rénovation du site des réservoirs de Montfermeil
- 7 Renouvellement de vannes stratégiques dans la filière de production de l'usine de Neuilly-sur-Marne
- 8 Inauguration de la station de transfert rénovée de Joinville-le-Pont
- 9 Renouvellement des équipements de la station de Villetaneuse

RENOUVELLEMENT DES VANNES STRATÉGIQUES

Datant des années 1960, des vannes au sein des usines de production de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi (diamètres : 0,5 m à 2,5 m) sont vétustes et présentent des problèmes d'étanchéité : 38 vannes seront renouvelées et 11 vannes, qui ne sont plus utilisées, seront retirées.

Montant global de l'opération : 13,10 M€ H.T.

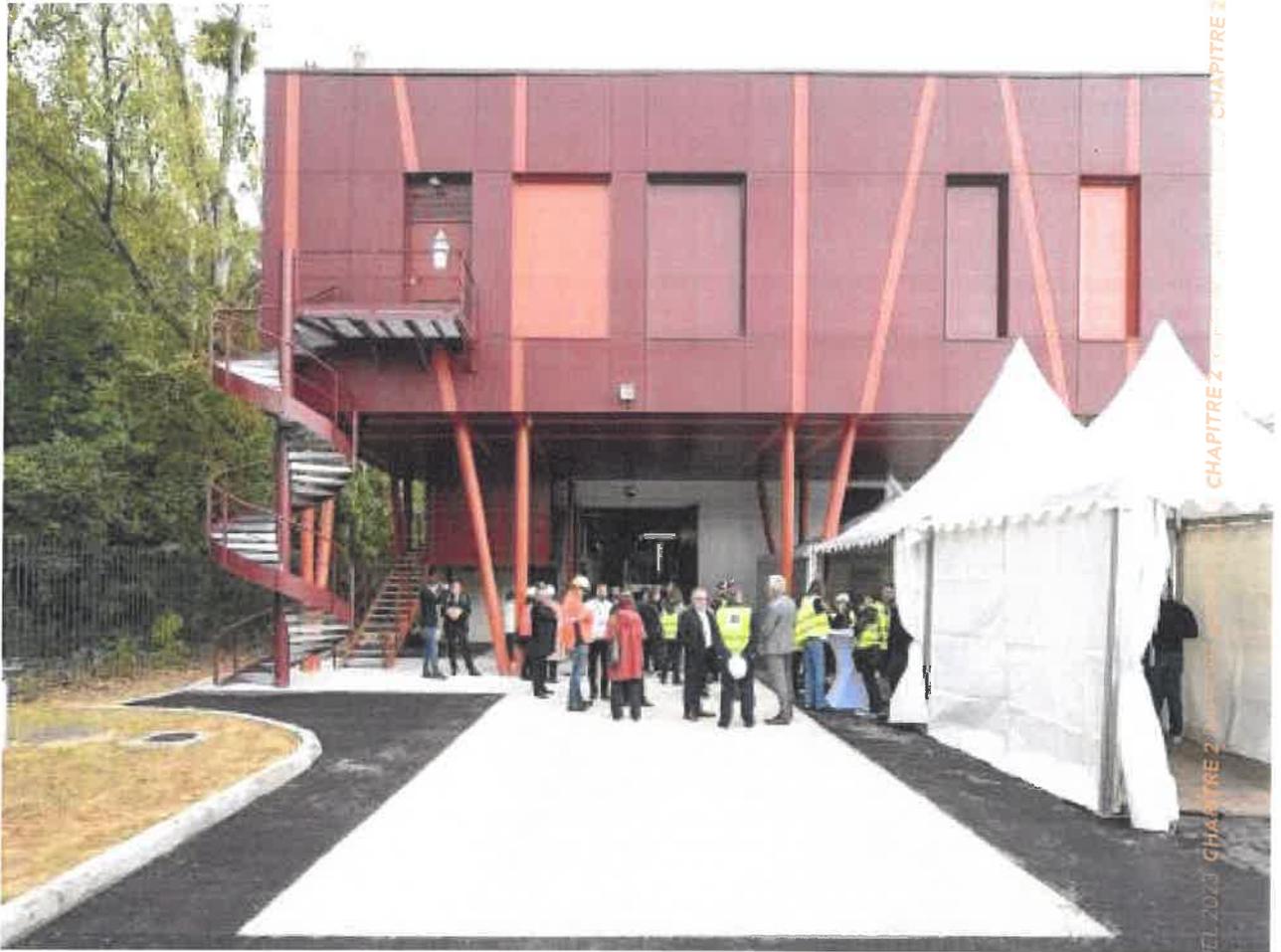
Restructuration des réservoirs de Montfermeil

Le site de Montfermeil accueille un ouvrage constitué de deux réservoirs surélevés imbriqués, construits respectivement en 1939 (1 250 m³) et en 1969 (3 000 m³). Ces réserves permettent l'alimentation en eau potable de près de 76 000 habitants.

L'opération de restructuration a pour objectifs de prolonger la durée de vie des ouvrages existants, de sécuriser l'alimentation en eau par le renouvellement des équipements vétustes ainsi que d'améliorer l'aspect visuel du site. Le SEDIF a engagé une démarche novatrice en ayant recours à l'écoconception et vise, pour les besoins du site, à atteindre une neutralité énergétique.

Les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2026, pour une durée estimée de 24 mois.

Montant global de l'opération : 10,00 M€



Inauguration de la station de transfert de Joinville-le-Pont

Renouvellement des équipements de la station de Villetaneuse

La station de transfert de Villetaneuse, construite en 1980, sécurise la distribution en permettant le transfert d'eau potable entre les usines de production de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise en cas d'indisponibilité ou de réduction de la capacité de production d'une des deux usines. Elle complète son homologue du secteur Seine situé à Joinville-le-Pont qui assure les transferts inter-usines entre Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

Les travaux, engagés en 2022 pour une durée de 3 ans, ont pour but d'augmenter la sécurité hydraulique et électrique du site (renouvellement des équipements vétustes et construction d'un poste électrique de haute tension), d'assurer la mise en sûreté et de réaliser l'aménagement paysager afin de renforcer l'intégration des ouvrages dans leur environnement immédiat.

Montant global de l'opération : 7,51 M€

LA STATION DE TRANSFERT DE JOINVILLE-LE-PONT

Elle permet de sécuriser la distribution d'eau potable au sein du territoire. Via la liaison Seine-Marne, elle permet le transfert d'eau potable entre l'usine de production de Neuilly-sur-Marne et celle de Choisy-le-Roi en cas d'indisponibilité d'une des deux usines. En association à la liaison inter-usines, c'est jusqu'à 470 000 m³ par jour qui peuvent être transférés.

Montant global de l'opération : 6,50 M€



“ Le SEDIF fiabilise le fonctionnement de ses usines principales en modernisant ses équipements. **Mathieu GAUME**, chargé d'opérations, service Ouvrages

Le renouvellement DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



Renouvellement d'un feeder à Saint-Denis

LE RÉSEAU DE
DISTRIBUTION
DU SEDIF REPRÉSENTE
7 050 KM
DE CANALISATIONS

49 kilomètres de canalisations de distribution ont été renouvelés en 2023 en maîtrise d'ouvrage publique.

Le SEDIF à l'écoute de ses usagers

Depuis 2011, le SEDIF a mis en œuvre, sur décision des élus, une politique volontariste de renouvellement de son réseau de distribution. Le Plan Pluriannuel d'Investissement du SEDIF poursuit cet objectif en stabilisant et fixant la cible de linéaire renouvelé du réseau de distribution à 44 km par an. Cet effort maîtrisé de renouvellement permet ainsi de maintenir un rendement de plus de 90 % tout en lissant le futur pic de renouvellement des canalisations posées dans les années 1930. Par ailleurs, le SEDIF maintient sa volonté de maîtriser l'âge moyen de son réseau pour atteindre ainsi une réduction du nombre de fuite en deçà de 1 000 occurrences par an à l'horizon 2025.

En 2023, l'objectif de renouvellement de 44 km de canalisation de distribution a été atteint et dépassé.

Renouvellement de 1 360 m de canalisations en zone urbaine à Clamart

L'envergure particulière et le contexte urbain de ce projet ont résolu le SEDIF à utiliser diverses techniques de travaux. En effet, ce chantier a fait l'objet de travaux en tranchée ouverte (190 m) dans les zones de sous-sol encombrées et sensibles, en forage dirigé (620 m) pour faciliter la circulation et les accès des riverains ; et sans tranchée (550 m) afin de limiter l'impact environnemental.

Au total, 1 360 m de canalisations ont été renouvelés et 51 branchements reportés. Les travaux ont duré 6 mois pour **un coût, supporté par le SEDIF, de 800 000 € HT.**

Renouvellement du DN400 de Villiers-le-Bel

L'état de la conduite posée en 1959, et des équipements de type vannes, ventouses et décharges, a conduit le SEDIF à programmer leur renouvellement dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Depuis 2006, il a été dénombré plusieurs incidents, pour la plupart des ruptures circulaires entraînant des fuites. La récurrence de ces différentes fuites a fragilisé la conduite, essentielle pour sa participation à l'alimentation

UN TAUX DE RENOUVELLEMENT ÉLEVÉ ET UN ÂGE MOYEN DU RÉSEAU MAÎTRISÉ

Les travaux de renouvellement du SEDIF (49 km), cumulés à ceux réalisés par le délégataire (17 km), atteignent un total de plus de 66 km de canalisations, pour un taux de renouvellement proche de 1 %, calculé sur les 5 dernières années pour le réseau de distribution du SEDIF.

Ce taux de renouvellement traduit la volonté du SEDIF d'atteindre les objectifs prioritaires définis dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour diminuer le nombre de fuite et maîtriser l'âge moyen du réseau, 47 ans en 2023.

940 km de réseau de distribution ont été renouvelés depuis 2011.

d'établissements sensibles (groupe scolaire et maison de retraite). Cette conduite constitue un axe d'alimentation principal du réservoir de Villiers-le-Bel.

La pose de la canalisation de diamètre 400 mm dans un contexte urbain dense s'est faite par une technique de tranchée ouverte sur environ 654 m d'une part, et par une technique sans tranchée de type 'micro-tunnelier' sur environ 54 m d'autre part. L'utilisation du micro-tunnelier s'est avérée nécessaire, en concertation avec la commune de Villiers-le-Bel afin de ne pas détériorer la voirie et les plantations.

Montant global de l'opération : 2,32 M€

Renouvellement d'une conduite de transport DN600 à Saint-Maur-des-Fossés

La canalisation de diamètre 600 mm située entre Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont permet l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Maur-des-Fossés. Elle constitue également une intercommunication avec Eau de Paris.

La vétusté et le rôle stratégique de cette conduite ont mené le SEDIF à renouveler (980 m) ainsi que le réseau de distribution associé (390 m). La pose de la nouvelle canalisation a été réalisée en tranchée ouverte, dans un contexte urbain très dense, mêlant forte circulation, travaux sur route départementale et proximité à une gare RER. La création d'une chambre à vannes a été nécessaire pour raccorder la nouvelle conduite sur celle de diamètre 1 250 mm inter-usines (Choisy-le-Roi - Neuilly-sur-Marne).

Montant global de l'opération : 6,17 M€



« Lors du chantier, le chargé d'opération assure la liaison avec les gestionnaires de voiries (communes et départements) afin de veiller à réduire l'impact du chantier sur les usagers. Il doit s'adapter aux aléas rencontrés en cours de chantier afin de respecter le calendrier des travaux. Son rôle transversal est primordial pour coordonner et arbitrer des intérêts parfois contradictoires. Il est le garant du respect de la qualité des ouvrages réalisés.

Perrine JOURNOT, chargée d'opérations, service Canalisations



Renouvellement d'une conduite de transport à Saint-Maur-des-Fossés

Sectoriser, repérer et réparer rapidement, LES FUITES. POUR MAINTENIR LE RENDEMENT



Chantier de sectorisation à Saint-Denis

S'il est difficile voire quasiment impossible d'éviter toutes les fuites, il est impératif de les repérer et réparer le plus vite possible pour limiter ces pertes en eau. C'est pourquoi dès 2017, le SEDIF a décidé de découper son réseau de 1^{ère} élévation (environ 5 500 km) en 46 secteurs.

Pourquoi la sectorisation ?

En hiver, l'eau très froide qui circule dans les réseaux rend les canalisations métalliques plus cassantes. A l'inverse, lors des canicules, le réseau est très sollicité jour et nuit, entraînant une augmentation du risque de casse. Si les fuites ne peuvent être évitées, il est nécessaire de diminuer le volume qui s'échappe. Pour cela il faut trouver la fuite le plus vite possible, caractériser le réseau à réparer pour préparer l'intervention en vue d'une réparation rapide.

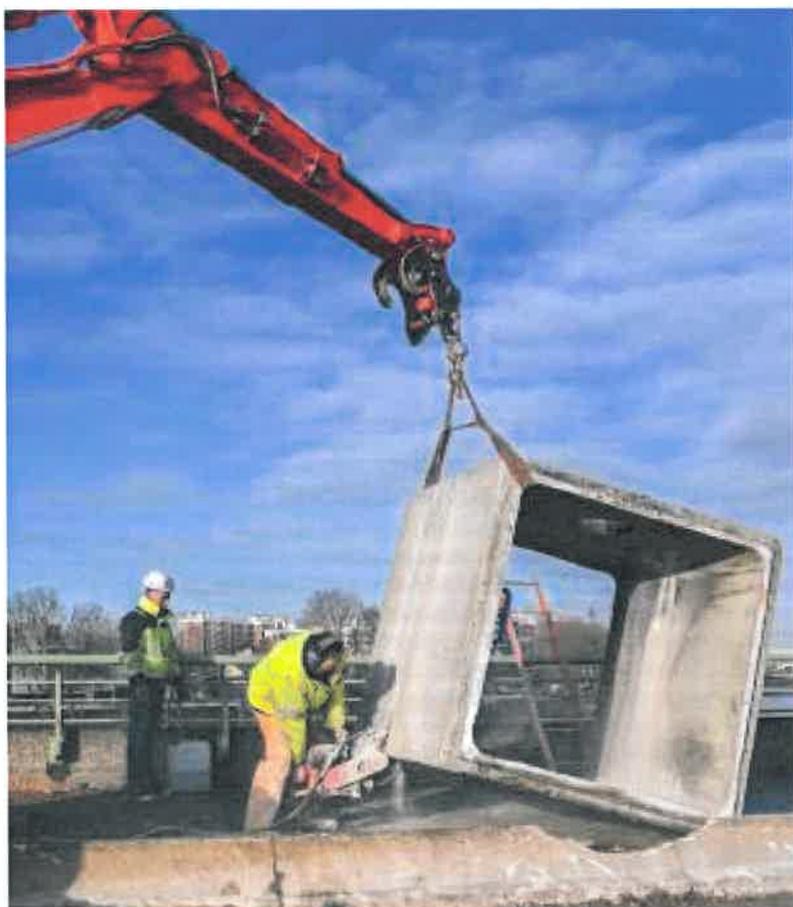
C'est quoi la sectorisation ?

Un secteur est une zone dans laquelle les volumes entrants et sortants sont comptés via des débitmètres. La différence entre ces deux volumes est constituée des consommations des usagers et des fuites. Donc, moins il y a de fuites, moins il faut prélever dans les ressources en eau pour compenser ces volumes perdus. Le rendement du réseau est donc meilleur.

Les 3 zones desservies directement par les usines de Méry-sur-Oise, Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne regroupent chacune environ 1 800 km de réseau. Découper ces zones en 46 secteurs plus petits (environ 200 km) permet donc de localiser les fuites précisément et de réparer plus rapidement. La sectorisation nécessite la réalisation d'environ 180 chantiers pour poser des vannes et des équipements de comptage. Cette opération est réalisée principalement sur les canalisations de gros diamètre.

Le service de l'eau, maillon indispensable

DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024



Chantier de pose de canalisations sur le Pont de Saint-Denis

L'organisation des JOP en 2024 est un défi pour de nombreux acteurs. L'eau potable, vitale pour notre quotidien, va être soumise à des contraintes particulièrement importantes de qualité, de quantité et de sécurité.

Territoire de Jeux - territoire d'enjeux

Le Stade de France, le Village des Athlètes, le Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis, la base Nautique de Vaires-sur-Marne, le Marathon grand public, le Centre d'escalade, le Centre de diffusion des médias ;... tous ces sites et événements vont dépendre de l'alimentation en eau potable fournie par le SEDIF depuis l'usine de production de Neuilly-sur-Marne.

Accompagner la construction des grands équipements d'héritage

Le SEDIF travaille depuis de nombreuses années avec la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (la SOLIDEO), la Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris pour la bonne intégration des réseaux d'eau potable dans les projets de construction des sites et des infrastructures de transports essentielles pour cet événement. Le SEDIF a investi près de 2,4 M€ pour la préparation des sites olympiques, parmi lesquels les travaux pour assurer l'alimentation du Village Olympique à Saint-Denis ou ceux pour l'alimentation du Village des Médias au Bourget.

**LE SEDIF EST SUPPORTEUR
OFFICIEL DES JOP DE PARIS 2024**

2,4 M€

investis pour la préparation des sites olympiques

Sécuriser l'approvisionnement en quantité et en qualité

Dès 2023, le SEDIF a déployé une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement. Afin de garantir les capacités de production de nos usines et l'approvisionnement de nos voisins en cas de crise, des chantiers ont été réorganisés et des travaux de sécurisation des réseaux et des filières de production anticipés.

Les moyens de surveillance des canalisations ont été renforcés. Des sondes de surveillance supplémentaires ont été installées sur les réseaux stratégiques autour des sites olympiques pour détecter toute anomalie sur la qualité de l'eau (intentionnelle ou non). Des outils informatiques spécifiques ont été développés pour absorber et traiter les données remontées par des capteurs.

Un travail a été fait avec les communes du territoire du SEDIF pour s'assurer de l'optimisation des renouvellements de réseau aux abords des sites et sur les voies de circulation stratégiques. Elles ont aussi été incitées à sécuriser les équipements incendie pour limiter les phénomènes de street-pooling (ouverture des bouches à incendie) qui mettent en danger le réseau et les usagers.

Dans les starting blocks le Jour J

Pendant la période des JOP, les moyens d'intervention seront prioritairement dirigés vers les sites olympiques tant pour les détections de fuites, les réparations que le contrôle de la qualité d'eau.

Pour assurer le suivi et la gestion de toutes ces actions, le SEDIF s'est doté d'une équipe pluridisciplinaire dédiée, en contact permanent avec les administrations publiques chargées de sécuriser les Jeux et le Comité d'organisation.

Des équipements en héritage

Cet évènement est l'occasion pour le Syndicat de mettre en valeur l'eau du robinet et encourager sa consommation, tout en précisant de ne pas la gaspiller. Le SEDIF alimentera 7 points de ravitaillement (sur 16) du Marathon grand public en eau du robinet et financera cette consommation.

Pour inciter les spectateurs à utiliser de l'eau du robinet, des fontaines sont disposées aux abords des sites de compétition et le long des parcours spectateurs. Le SEDIF prend en charge l'installation, le raccordement et les consommations de ces équipements dont la vocation est de rester dans l'espace public après les Jeux. C'est un investissement de près de 400 000 euros pris en charge par le SEDIF et qui se prolongera ensuite sur les autres communes du territoire dans le cadre de l'accès à l'eau pour tous.



Fontaine installée dans le cadre des JOP de Paris à Saint-Denis

7 POINTS

de ravitaillement du Marathon grand public alimentés par le SEDIF

Gestion patrimoniale

FOCUS SUR LES RÉSEAUX



Chantier de raccordement à Saint-Maur-des-Fossés

CANALISATIONS DE TRANSPORT

La démarche d'approfondissement de la connaissance du patrimoine « feeders » (canalisations de transport) et de ses évolutions se poursuit. Une étude sur la corrosion des canalisations en béton armé à âme en tôle a été lancée. Le linéaire du réseau SEDIF concerné s'élève à près de 600 km.

Dans ce cadre, le SEDIF développe ses échanges avec de nombreux acteurs de la gestion patrimoniale des réseaux : maîtres d'ouvrage français et internationaux, universités et laboratoires de recherche, entreprises de travaux.

Le SEDIF lance son premier Schéma Directeur du réseau de distribution et des branchements à 30 ans.

Réalisé par les équipes du SEDIF, le Schéma directeur à 30 ans a pour objectifs de :

- traiter les données disponibles de fuites et de casses en mettant en œuvre des outils avancés d'intelligence artificielle, y compris pour les branchements ;
- procéder aux investigations complémentaires nécessaires ;
- consolider la connaissance actuelle du patrimoine branchements ;
- accompagner le déploiement de capteurs de pression haute fréquence à grande échelle, pour mieux identifier les phénomènes subis et leurs conséquences à titre d'exemple...

La politique de gestion du réseau sur 30 ans permettra de contribuer à atteindre un rendement de 93 %, à abaisser le taux de casse à l'horizon 2050, et ainsi optimiser le renouvellement des réseaux pour les générations futures.

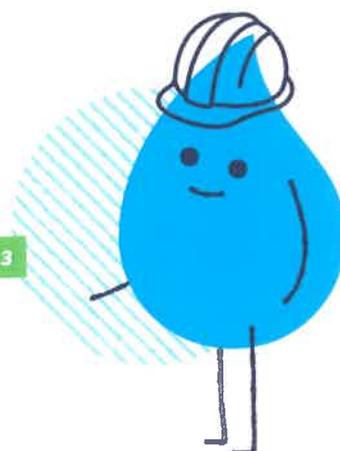
En parallèle, les analyses notamment métallographiques seront systématisées sur les canalisations renouvelées afin d'appréhender plus finement les phénomènes de corrosion localisés et compléter les représentations actuelles du sous-sol.

519 765
BRANCHEMENTS



3

EN ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT



RAPPORT ANNUEL 2023

2023 CHAPITRE 3 RAPPORT ANNUEL 2023 CHAPITRE 3 RAPPORT ANNUEL 2023 CHAPITRE 3

S'engager et agir pour protéger

LES RESSOURCES NATURELLES ET LA SANTÉ DES USAGERS



Vue aérienne de l'usine de Méry-sur-Oise

La prise en compte des spécificités des territoires est essentielle à la politique de préservation de la ressource en eau.

Le SEDIF, en pratique

Dès 1996, des actions ont été engagées sur la maîtrise de la pollution par les nitrates sur le bassin de la Marne. « Des Morins à la Marne » avait obtenu le label Fertimieux.

Entre les années 2006 et 2012, l'opération Phyt'eaux Cités limite l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Depuis 2010, le SEDIF est pilote du plan d'action de protection des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres, puisant dans la nappe des calcaires de Champigny (voir ci-après).

En décembre 2023, le SEDIF a lancé la consultation pour l'étude de préfiguration en 2024 d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à mettre en œuvre à partir de 2025.

Le SEDIF se tourne vers les territoires des bassins amonts

A partir de 2024, une réflexion autour d'une programmation d'études générales sur tout ou partie des aires d'alimentation des prises d'eau superficielles du SEDIF sera lancée.

Ces études auront pour vocation à éviter, réduire ou supprimer les pollutions diffuses de toutes natures ou à limiter leur transfert vers la ressource et permettront de lutter contre les effets du changement climatique.

Par sa contribution à la régénération des cycles d'eau douce, le SEDIF contribuera à l'aménagement des territoires et agroécosystèmes.

90 %
DES PRÉLÈVEMENTS
GLOBAUX DANS LA
NAPPE DU CHAMPIGNY
DÉDIÉS À LA PRODUCTION
D'EAU POTABLE
(SOURCE AQUIBRIE)

Se mobiliser pour préserver la nappe du Champigny

La production d'eau potable représente 90 % des prélèvements dans la nappe des calcaires de Champigny. Faisant partie des plus importants préleveurs, le SEDIF est engagé depuis plus de 10 ans aux côtés des acteurs de l'eau de Seine-et-Marne pour préserver cette ressource vulnérable vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole mais stratégique pour l'Île-de-France.

Le SEDIF mène des actions de connaissance et de protection de la nappe et participe aux réflexions locales autour de sa gouvernance.

ZOOM SUR LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le SEDIF s'engage dans une démarche innovante de mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Le PSE est un dispositif d'aide qui rémunère les agriculteurs pour des services environnementaux rendus.

Le bilan à mi-parcours du plan d'action Terre & Eau 2025 établi en 2023 est en demi-teinte, les agriculteurs sont difficilement mobilisables.

Aussi, en complément des actions d'animation de Terre & Eau 2025, le SEDIF, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), a décidé de lancer en 2024 une étude de préfiguration pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) sur une zone pilote de 10 000 hectares environ et auprès d'un tiers des agriculteurs du territoire de Terre & Eau 2025.

Contrat de Territoire Eau et Climat Champigny et Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne

Le SEDIF s'investit également dans des initiatives locales de protection de la ressource comme le Contrat de Territoire Eau et Climat Champigny, le projet « Champigny 2060 », le Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne.

Depuis 2020, la protection de la nappe du Champigny est régie par le Contrat de Territoire Eau et Climat du Champigny porté par l'association AQUI'Brie, qui intègre les plans d'action portés par chaque producteur d'eau du territoire.

Le SEDIF est membre de l'association et contribue aux actions de connaissance et de prospective des impacts du changement climatique sur la nappe et ses usages, comme la démarche « Champigny 2060 ».

PRISE DE COMPÉTENCE GESTION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Le SEDIF a décidé de renforcer sa politique de protection de la ressource en prenant officiellement la compétence Gestion et préservation de la ressource en eau sur son territoire, conformément à l'article R.2224-5-2 du code général des collectivités territoriales, lors du Comité syndical du 16 novembre 2023.

L'exercice de cette compétence supplémentaire n'est pas nouveau pour le SEDIF, mais son officialisation et l'étendue des aires d'alimentation de captages (qu'ils soient souterrains ou de surface, 12 % du territoire métropolitain) l'obligent désormais à se positionner comme acteur majeur en la matière, à élaborer un plan d'action ambitieux pour protéger durablement les ressources en eau et à le déployer dans une approche collaborative et innovante.

L'enjeu pour le SEDIF est de convertir l'enthousiasme et la conviction qu'il est nécessaire d'agir, en actions préventives concrètes et impactantes du point de vue de la qualité de l'eau et de la santé des usagers.

**TERRE
& EAU
2025**

3 ACTEURS
AGRICOLÉS MOBILISÉS SUR
LE TERRITOIRE EN 2023 (LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, LE GAB
ÎLE-DE-FRANCE ET AGROF'ILE)

260
AGRICULTEURS
À MOBILISER SUR LA ZONE
D'ACTION PRIORITAIRE

2,7 M€
FINANCÉS À PLUS
DE 70 % PAR L'AESN

31 000 HA
DE SURFACE
AGRICOLE

ZOOM TERRE & EAU 2025

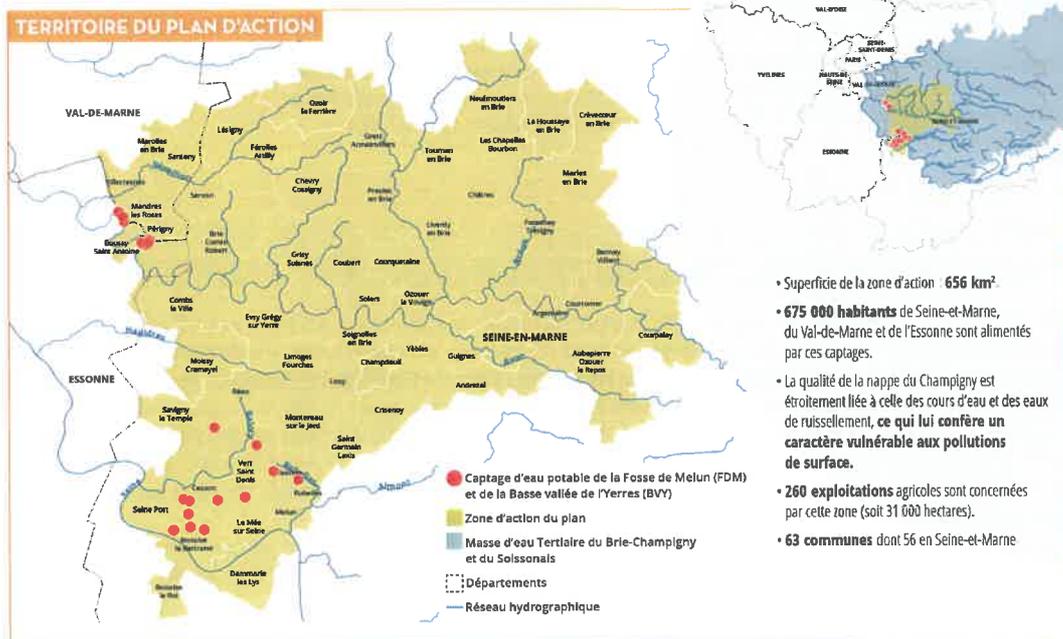
Sur la zone d'action prioritaire définie pour protéger les captages alimentant l'usine de Savigny-le-Temple et en coopération avec les autres producteurs d'eau (Veolia et Suez - Eau du Sud Parisien), le SEDIF copilote depuis 2014 le plan d'action Terre & Eau 2025 de protection des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres.

Une zone d'action prioritaire allant au-delà des périmètres de protection de ces captages a été définie sur un vaste territoire de 31 000 hectares de terres agricoles regroupant environ 260 exploitations. L'objectif est d'améliorer la qualité de la nappe en misant sur une évolution des pratiques agricoles et des dynamiques territoriales de promotion des filières agricoles à bas niveau d'intrants et de conversion à l'agriculture biologique.

Pour le volet agricole du plan d'action, l'animation est confiée depuis 2014 à la Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France.

Pour multiplier les initiatives et actions afin de reconquérir la qualité de l'eau, deux nouveaux acteurs de terrain ont rejoint Terre & Eau en 2023 :

- le Groupement d'Agriculteurs BIO d'Île-de-France (GAB ÎdF) qui accompagne les agriculteurs et les collectivités au titre de la loi EGAlim (Agriculture et Alimentation) pour développer l'agriculture biologique et les filières locales ;
- Agrof'île qui promeut l'agroforesterie et les aménagements paysagers dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses.





Réunion sur la protection de la ressource

— ZOOM SUR LA SURVEILLANCE DE LA RESSOURCE ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION —

Le SEDIF assure une surveillance constante des périmètres de protection de ses prises d'eau en Seine, Marne et Oise, soumises à des risques récurrents de pollution de la ressource en eau brute.

En 2023, des réunions d'information ont été organisées sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, rassemblant les acteurs des bassins versants amont des prises d'eau (institutionnels, collectivités, industriels, associations, police de l'eau,...) afin de partager les enjeux de la production d'eau potable, la surveillance et la protection de la Seine et de la Marne.

AU-DELÀ DE LA SEINE-ET-MARNE. LE SEDIF PARTICIPE À LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU A TRAVERS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE) DES SAGE MARNE CONFLUENCE. CROULT ENGHIEU VIEILLE MER ET BIÈVRES ...



Biodiversité - renaturation, désimperméabilisation et labellisation écologique

Sur les sites de production et de stockage mais également sur les sites tertiaires, le SEDIF entreprend des projets pour favoriser la biodiversité, aménager des espaces de nature et désimperméabiliser les sols.

L'aménagement des espaces verts est central pour reconquérir la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur urbains. En 2023, 100 arbres

ont été plantés à l'usine de Neuilly-sur-Marne. Cette plantation est la première étape du projet Bi'Eau Diversité qui va conduire à planter d'ici 2027 1 300 arbres sur l'ensemble du patrimoine du SEDIF.

L'entretien des sites est réalisé sans aucun produit phytosanitaire et en appliquant les principes de gestion différenciée.

Différents projets de renaturation et de désimperméabilisation des sites ont été effectués en 2023. La refonte du site de Palaiseau, commencée en 2020, comprend une surface végétale au sol plus importante que la surface minérale, une préservation des arbres existants et de nouvelles plantations.

Une expérimentation sur la pollution lumineuse a été menée sur l'usine de Méry-sur-Oise pendant l'été 2023.

Quatre sites ont fait l'objet d'un audit de labellisation ECOJARDIN en 2023 :

- les sites d'Aulnay-sous-Bois et de Villejuif ont obtenu leur première labellisation, valable 3 ans ;
- les sites de Montigny et Gagny ont obtenu leur 1^{er} renouvellement, valable 5 ans.



Démarrage de la plantation de 100 arbres à l'usine de Neuilly-sur-Marne pour le centenaire du SEDIF

Le bilan carbone

DU SERVICE DE L'EAU

Le SEDIF améliore sa comptabilité carbone en intégrant son impact dans le cycle de l'eau et en détaillant sa propre empreinte.

EMPREINTE CARBONE
DE L'EAU POTABLE :
60 000 T CO₂E

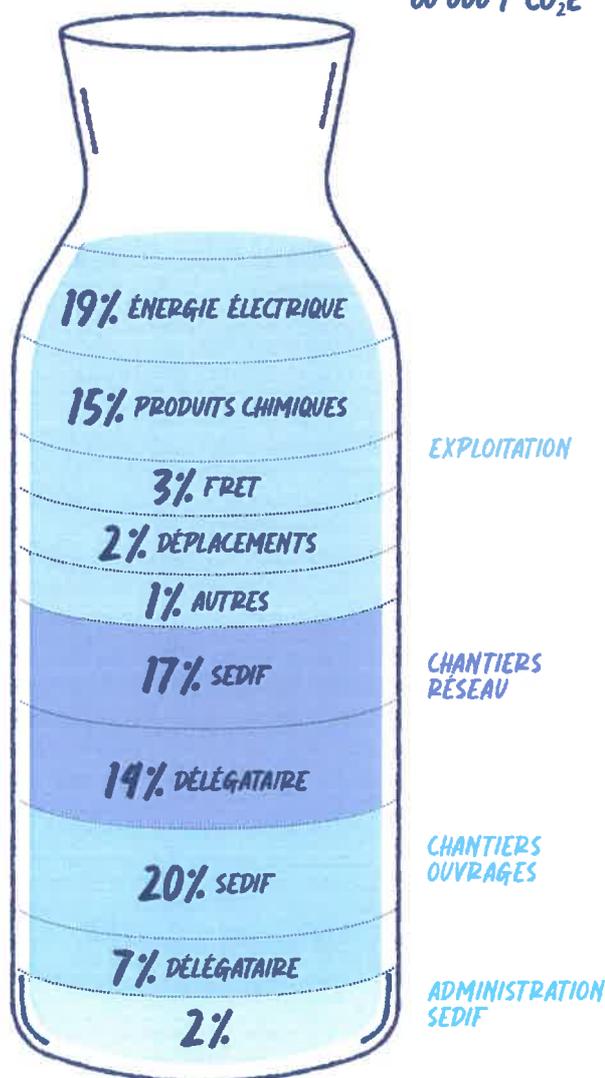
Un bilan carbone intégré dans un cycle

Le bilan carbone pour une année donnée est finalisé au cours de l'année suivante. Les chiffres sont donc présentés pour 2022.

En 2022, le SEDIF a eu une empreinte carbone d'environ 23 000 tonnes de CO₂ équivalent (CO₂e), similaire à l'année 2021. Celle-ci est induite en majorité par les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage et s'inscrit dans une empreinte plus large du service de l'eau. Il faut ajouter les émissions dues à l'exploitation et aux travaux gérés par le délégataire pour obtenir l'empreinte de l'eau potable. En bout de chaîne, l'assainissement fait intervenir des processus plus émissifs que la potabilisation de l'eau. Mais il ne faut pas oublier, au milieu du cycle, l'usage qui est fait de l'eau, et notamment l'eau chaude sanitaire c'est-à-dire les dépenses énergétiques des chauffe-eau des logements, locaux tertiaires et commerciaux. Ce poste est de loin le plus émissif dans le cycle de l'eau, mais aussi celui sur lequel le SEDIF a le moins de leviers.

Réductions et contributions

Le SEDIF travaille depuis de nombreuses années à réduire ses émissions, notamment grâce aux techniques de travaux sans tranchée. En 2023, cette technique utilisée pour la pose de 30 % du linéaire renouvelé a permis d'éviter plus de 10 % des émissions des travaux du Service de l'eau. Le SEDIF est mobilisé sur d'autres aspects, du recyclage des matériaux à la sobriété dans les locaux administratifs (chauffage, dématérialisation, ...). 2024 introduira de nouvelles exigences, avec la préparation d'un Plan Climat-Eau-Energie actualisé.



LE BILAN CARBONE
DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'UN
LITRE D'EAU POTABLE EST D'ENVIRON 0.27 G
SOIT 400 À 1000 FOIS MOINS QUE CELUI DE
L'EAU EN BOUTEILLE¹⁾.

LES ÉMISSIONS
SONT LIÉES À 30 % AUX TRAVAUX SUR
LE RÉSEAU, 30 % AUX TRAVAUX SUR LES
OUVRAGES ET À 40 % À L'EXPLOITATION

¹⁾Source : Bilan carbone interne du SEDIF, bilan carbone contractuel du délégataire, bilan carbone de fabricants d'eau minérale et base empreinte ADEME

Qualité de l'eau

QUI CONTRÔLE QUOI ?

Deux niveaux de contrôle, plusieurs acteurs

Les normes

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (2020/2184) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée, même par les populations les plus fragiles, dont les très jeunes enfants.

Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 65 paramètres, assortis :

- de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple la quantité maximale de fluor) ;
- de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation. Parallèlement, il mène des études sur de nouveaux paramètres non encore réglementés (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, produits de soin ou de beauté, détergents, plastifiants, ...).

L'organisation du contrôle : plus de 400 000 analyses par an

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé et régulièrement mis en concurrence. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses.

Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires reconnue par une certification ISO 22000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- des ressources surveillées ;
- des installations de production et de distribution performantes ;
- des procédures de gestion de risques adaptées.

**75 % DES USAGERS
SONT SATISFAITS DU GOÛT
DE L'EAU DU ROBINET**

Source : Observatoire de la qualité du service public de l'eau, année 2023

	Nombre de paramètres	Nombre d'analyses ⁽¹⁾			
		Eau brute	Eau en cours de traitement	Eau produite	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	65	34 268	-	58 592	100 660
Surveillance sanitaire	80	36 482	72 814	32 391	82 217
		70 750	72 814	90 983	182 877
Nombre total d'analyses			417 424		

⁽¹⁾ Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, la surveillance sanitaire est réalisée par l'exploitant des installations.

Dans la traque

AUX MICROPOLLUANTS

L'industrie chimique fabrique plus d'une centaine de milliers de molécules, qui peuvent se retrouver dans les eaux à l'état de trace. Le SEDIF mène l'enquête pour savoir si les ressources en eau dans lesquelles il prélève sont concernées.

Un programme d'études et recherches pour aller au-delà de la réglementation

Outre le suivi des paramètres réglementaires ou issus de l'analyse des risques sanitaires dans le cadre de son programme de surveillance de la qualité de l'eau, le SEDIF développe également un important programme d'études et recherche, dans lequel il étudie des paramètres qui ne sont pas encore réglementés, mais dont des publications ont montré qu'ils pouvaient être présents dans les eaux et pour lesquels des méthodes analytiques sont disponibles. Il estime ainsi la contamination de ses ressources en eau et évalue les performances de ses filières. Les paramètres recherchés sont nombreux. Ce sont des pesticides et leurs métabolites, des résidus de médicaments, des détergents, des produits d'hygiène, des plastifiants, des retardateurs de flamme, etc.

Parmi ces molécules figurent les substances per- et polyfluoroalkylées, plus connues sous l'acronyme de PFAS. Elles composent une grande famille de plusieurs milliers de molécules de fabrication industrielle. Développées pour leurs propriétés antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, elles présentent aussi la particularité de se dégrader difficilement, ce qui leur vaut leur surnom de « polluants éternels ».

20 PFAS seront réglementés dans les eaux destinées à la consommation humaine à partir du 1^{er} janvier 2026, en application de la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020. La limite de qualité sera de 100 ng/L (nanogrammes par litre).

65
PARAMÈTRES
RÉGLEMENTÉS

PLUS DE
900 000
ANALYSES
PAR AN

Focus sur...

LE MÉTABOLITE DU CHLOROTHALONIL

Entretien avec Sylvie THIBERT, ingénieure Qualité de l'Eau et Gestion des Risques Sanitaires



- Depuis le rapport de l'Anses en mars 2023 sur la présence du métabolite R471811, qu'en est-il de la situation pour les usagers du SEDIF ?

Les valeurs mesurées sur le territoire du SEDIF sont très en deçà du seuil de valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L. Le SEDIF recherche depuis trois ans le métabolite R471811 du Chlorothalonil sur ses installations. Celui est présent dans ses ressources en eau, à des concentrations de l'ordre de 0,4 - 0,5 µg/L. Les concentrations sont équivalentes pour l'eau distribuée, sauf pour celle produite par l'usine de Méry-sur-Oise, où elle est de l'ordre de 0,15 µg/L. Cette diminution de la concentration est due aux performances de la filière membranaire par nanofiltration dont est équipée cette usine, et qui a prouvé son efficacité contre ce métabolite.

- Quelles sont les actions mises en place par le SEDIF ?

Le SEDIF recherche le métabolite du Chlorothalonil et d'autres micropolluants dans son programme d'études, afin d'évaluer la contamination de ses ressources en eau et l'efficacité de ses filières. Devant la diversité des molécules qui peuvent être détectées dans l'eau, pour lesquelles les effets sanitaires ne sont pas connus, le SEDIF a souhaité implanter une étape de traitement supplémentaire sur les filières de ses usines de production d'eau potable. Il a choisi un traitement membranaire haute performance, qui a déjà montré son efficacité depuis plus de 25 ans à l'usine de Méry-sur-Oise. La technologie sera encore plus performante avec des membranes d'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) capables de retenir des molécules de très petites tailles. Au total, c'est un investissement historique d'1 milliard d'euros.

- Le SEDIF recherche-t-il également d'autres métabolites d'autres pesticides ?

Oui, comme je vous l'indiquais précédemment, le SEDIF réalise un important programme d'études dans lequel il recherche les molécules qui pourraient être présentes dans ses ressources en eau, et pour lesquelles des techniques analytiques sensibles et fiables sont disponibles. Toutes les molécules recherchées ne sont pas mesurées, mais d'autres comme des métabolites de pesticides, des résidus médicamenteux, des détergents, des solvants, etc. sont mesurés dans des quantités qui restent très faibles (de l'ordre de quelques nanogrammes/L).

- Quid des PFAS, le SEDIF les recherche-t-il, et si oui, qu'en est-il ?

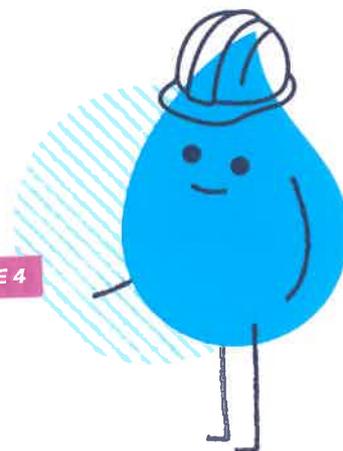
Le SEDIF recherche également les PFAS dans son programme d'études. Les 20 PFAS réglementés sont mesurés et leur somme est bien inférieure à la valeur de 0,1 µg/L qui sera applicable pour l'eau potable à partir de 2026.



4

EN ACTION POUR UN SERVICE D'EXCELLENCE

crédit photo : Yves Bittar



RAPPORT ANNUEL 2023

2023 CHAPITRE 4 RAPPORT ANNUEL 2023 CHAPITRE 4 RAPPORT ANNUEL 2023 CHAPITRE 4

Informer et sensibiliser le public

NOS ACTIONS DE COMMUNICATION



La communication institutionnelle

En 2023, le SEDIF a publié à l'attention de ses communes adhérentes, élus et usagers, des documents institutionnels présentant ses actualités et ses actions tels que le magazine trimestriel Inf'Eau ou le rapport d'activité.

Pour faire connaître les activités du Syndicat, des reportages photos et des vidéos sur les thèmes « Nous connaître », « Les DEFIS du SEDIF » et « Retour sur... » ont été réalisés.

Par ailleurs, le Syndicat a poursuivi l'animation quotidienne de ses réseaux sociaux avec une nouveauté pour 2023 : le lancement de son compte Instagram.

MON EAU ET MOI :
ÉCOUTER LES PODCASTS



L'information ciblée pour les usagers

· En juin 2023, un nouveau numéro du journal Mon eau & Moi a été distribué en supplément du quotidien Le Parisien. Dans ce numéro, le Service public de l'eau apportait des réponses aux questions des habitants des communes membres comme « Peut-on manquer d'eau en Île-de-France ? » ou « Mon eau est-elle bonne à boire ? ». Pour compléter ces réponses, quatre podcasts ont été enregistrés. Pour les écouter : <https://journal.mon-eau-et-moi.fr/>

· Pour aller à la rencontre de ses usagers, le SEDIF a renouvelé sa présence au Garden Parvis à La Défense du 29 juin au 29 juillet. Environ 45 000 personnes ont pu découvrir le Service public de l'eau sur le stand aux couleurs de la marque relationnelle « Mon eau & Moi ». Le 16 septembre, le SEDIF a également proposé des portes ouvertes à l'usine de Méry-sur-Oise et à l'usine de Choisy-le-Roi dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2023. Près de 200 personnes ont pu découvrir ces installations.

· Après le succès des deux premières saisons de la mini-série humoristique « Concernés ! », une saison 3 de deux épisodes a été lancée sur l'eau du robinet comme eau de boisson. Les vidéos sont à retrouver sur la chaîne YouTube du SEDIF.

· Pour promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson, le SEDIF, avec son délégataire, a participé à une trentaine d'événements sportifs pour ravitailler les participants en eau potable dans le cadre d'une démarche 0 bouteille plastique. Il a également déployé auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des bouteilles réutilisables pour les plateaux repas livrés aux personnes âgées et proposé aux communes adhérentes différents outils comme le bar à eau ou l'éco-studio pour leurs événements municipaux.

L'information ciblée pour les abonnés

· La lettre Clario, jointe à la facture trimestrielle (ou annuelle pour les mensualisés), a donné des informations sur la qualité de l'eau ou encore les éco-gestes.

· Une newsletter trimestrielle, adressée aux particuliers, aux collectivités ou aux professionnels, a complété la lettre Clario.



**JE PRIVILÉGIE
LA GOURDE AUX
BOUTEILLES EN
PLASTIQUE**

Des actions et des supports pédagogiques pour les jeunes

Tout le long de l'année, le SEDIF a proposé de nombreux outils pour faire découvrir aux plus jeunes le cycle de l'eau et les étapes de potabilisation mais aussi les sensibiliser à la protection de la ressource en eau et aux bons gestes pour maîtriser leur consommation (avec les mini-conférences « L'eau à l'école », du kit pédagogique « Du nuage au robinet », de la malle pédagogique ou encore du film pédagogique « Objectif Eau »). Une lettre aux écoles élémentaires du territoire, présentant tous les outils, a été envoyée en novembre.

Plus particulièrement, le SEDIF, avec son délégataire, a proposé deux actions ponctuelles pour sensibiliser les scolaires :

- En mai et en novembre 2023, Les Petits Eco-Kawaï ont débarqué dans les cantines des écoles élémentaires pour sensibiliser les scolaires aux éco-gestes, sous la forme de sets de table pédagogiques, de jeux des 7 familles et de posters présentant 10 éco-gestes. Au total, 101 communes ont participé à l'opération, ce qui représente plus de 158 700 sets distribués.
- L'opération de sensibilisation Les MonstroDOS auprès des collégiens a été renouvelée. Un jeu concours auprès des collégiens pour qu'ils créent leur propre monstre avec l'éco-geste associé a également été lancé. 102 dessins pour 32 collèves participants ont été reçus. Plus d'infos sur : <https://lesmonstroDOS.fr/>

TOUTES LES ACTUALITÉS DU SEDIF

sont disponibles sur le site Internet, sur la newsletter institutionnelle mensuelle Inf'Eau Express et sur les réseaux sociaux :

   @SyndicatEauxIDF

  SEDIF

2023 : UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU CENTENAIRE DU SEDIF

Le SEDIF, né Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux, a été créé officiellement le 23 décembre 1922, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1923. Le Centenaire du Syndicat a été le fil rouge de la communication pour l'année 2023.

Pour fêter cet anniversaire et rappeler la prouesse qu'est de produire et distribuer de l'eau potable à 4 millions d'usagers, chaque jour sans discontinuité, le SEDIF a lancé une grande campagne plurimedia en juin (presse, affichage, réseaux sociaux et display) sur le thème « 100 ans de SEDIF : ça change tout ».

Un livre sur l'histoire du SEDIF a également été publié avec Le Cherche-Midi.



L'utilisateur acteur DE LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Un litre d'eau facturé doit être utilisé. Dans un contexte de tension sur la ressource, s'assurer de la maîtrise des consommations est une priorité partagée par tous. Au-delà du rendement de réseau, le SEDIF va plus loin pour agir sur les fuites après compteur.

Qui sont les usagers du SEDIF ?

Les principaux consommateurs de l'eau distribuée par le SEDIF sont des particuliers, qu'ils résident en appartement ou en pavillon, avec respectivement 52 % et 21,8 % des volumes consommés. Les professionnels arrivent en seconde position avec 16 % des volumes, suivis par les collectivités avec 7,5 % et enfin les industriels pour 2,7 %.

Quelles sont les habitudes des ménages ?

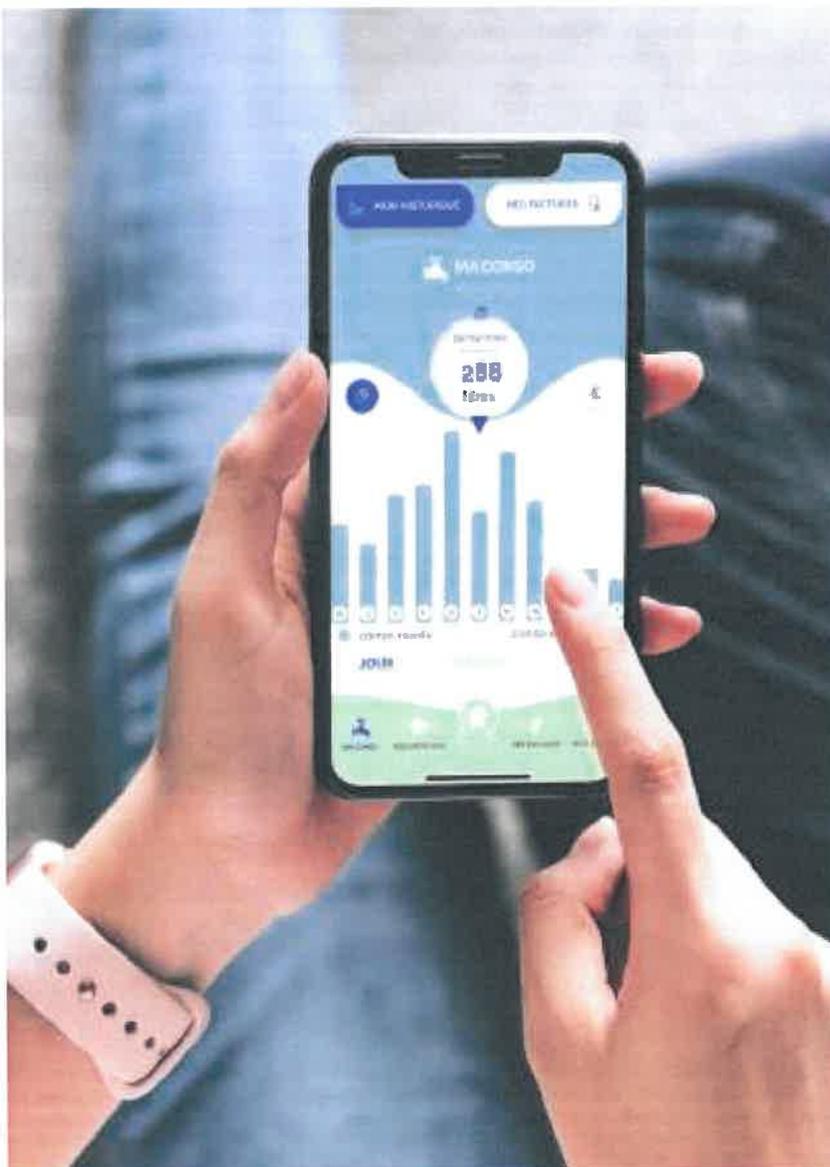
En 2023, le SEDIF a lancé une étude avec l'INSEE, afin de mieux connaître ses usagers particuliers, de recueillir des données sur leurs caractéristiques sociales et les croiser avec leurs habitudes de consommation d'eau potable. Près de 1,7 million de ménage résident sur notre territoire, la consommation moyenne est de 100 litres par jour et par personne. Le foyer moyen consomme environ 86 m³ par an pour une facture annuelle moyenne représentant 1,5 % du budget.

Les habitudes de consommation d'eau sont toutefois hétérogènes. Les foyers les plus modestes sont attentifs, avec une moyenne de 88 litres par personne et par jour alors que les plus aisés atteignent une consommation moyenne de 120 litres par jour et par personne. A la question « Diriez-vous que vous cherchez à maîtriser vos consommations d'eau ? » 46 % le font pour des raisons écologiques et 47 % pour des raisons économiques. Le volet économique est plus marqué chez les abonnés (53 %) et le levier écologique chez les non abonnés (52 %).

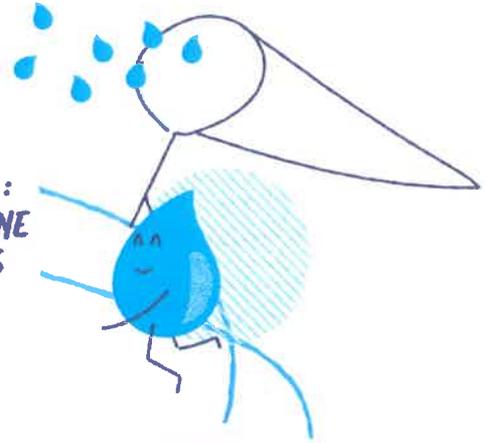
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7701664>

Les outils mis à leur disposition au-delà des actions de sensibilisation

Le SEDIF a développé des outils qui permettent aux abonnés de suivre leur consommation en euros ou en volume tous les jours via leur espace abonné ou l'application Mon eau & Moi (alerte fuite, alerte de dépassement de consommation). Elle permet également aux usagers non abonnés de faire un diagnostic sur leurs habitudes de consommation et de découvrir des éco-gestes simples à mettre en place au quotidien. Plus de 5 000 usagers sont avertis d'écoulement permanent sur leur installation chaque trimestre et les réactions sont très encourageantes : plus de 80 % d'entre eux réagissent.



100 LITRES
PAR JOUR ET PAR PERSONNE :
LA CONSOMMATION QUOTIDIENNE
DES USAGERS PARTICULIERS
 (ÉTUDE INSEE / SEDIF 2023)



Et pour les autres catégories d'utilisateurs :

Depuis 2020, le SEDIF a demandé à son délégataire de tester des dispositifs pour alerter les gestionnaires d'immeubles, les collectivités et les professionnels sur des écoulements permanents. Le principe est simple : si l'écoulement permanent est significatif par rapport aux consommations globales, le gestionnaire de l'abonnement est averti. Les volumes économisés sont significatifs, de l'ordre de 3,5 millions de m³ par an.

Des actions renforcées dans le futur contrat de concession

Soucieux d'apporter aux usagers toute l'aide nécessaire pour maîtriser leurs factures et charges d'eau et de limiter le gaspillage de la ressource, les élus ont souhaité la mise en place d'Ambassadeurs de l'eau sur le territoire. Ils seront les relais de proximité pour diffuser en permanence les actions de sensibilisation.

Les gros consommateurs feront l'objet d'un suivi personnalisé pour les accompagner à une meilleure maîtrise de l'usage de l'eau.

1,5% DU BUDGET
DES MÉNAGES DU TERRITOIRE
EST DESTINÉ AU PAIEMENT
DES CHARGES
ET FACTURES D'EAU

5 MILLIONS DE M³
ÉCONOMISÉS GRÂCE
AUX ALERTES GÉNÉRÉES
PAR LA TÉLÉ RELÈVE

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'EAU POTABLE

43^e mesure du Plan eau : le CESE estime que les conditions de la généralisation de la tarification progressive ne sont pas réunies pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux. Le SEDIF lors de son audition par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a souligné la difficulté à mettre en œuvre une tarification progressive équitable et efficace pour les 1,7 million de ménage du territoire (la complexité d'obtenir et mettre à jour les données sociales et fiscales des foyers concernés, le surcoût de gestion élevé au regard du bénéfice). Il a pu exposer l'ensemble des actions menées tant sur la sobriété que le soutien aux usagers les plus modestes.

www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Annexe/2023/2023_27_tarification_eau_synthese.pdf

TARIFICATION
 PROGRESSIVE DE L'EAU



La voix des usagers :

UNE ÉCOUTE PERMANENTE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Pour sa 21^e année consécutive, l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau prend une nouvelle dimension avec près de 5 000 usagers interrogés, une écoute segmentée pour dégager des axes d'amélioration ou des actions selon la typologie des usagers et leur perception du service. Le délégataire mesure de son côté le niveau de satisfaction des usagers l'ayant sollicité ou ayant bénéficié d'une intervention à domicile.

QUESTIONS AUX USAGERS

91 %
SE DÉCLARENT
SATISFAITS
DU SERVICE
DE L'EAU

72 %
DÉCLARENT BOIRE
PLUSIEURS FOIS
PAR SEMAINE DE
L'EAU DU ROBINET

37 %
SONT ÉQUIPÉS
D'UN APPAREIL
POUR TRAITER
L'EAU DU ROBINET

Ecouter les usagers

L'Observatoire de la qualité de service mesure chaque année la perception et les attentes des usagers du SEDIF sur le service public de l'eau. Il permet de suivre l'évolution de la satisfaction des usagers sur toutes les composantes du service et de dégager des axes d'amélioration.

A l'écoute de ses usagers, le SEDIF mandate un organisme indépendant pour mesurer leur satisfaction au moyen d'enquêtes téléphoniques et questionnaires internet. La campagne effectuée pour l'Observatoire 2023 de la qualité du service a été réalisée par la société Qualitest par vagues semestrielles. 5 000 usagers, abonnés ou non, ont répondu à cette enquête.

Les usagers pensent, pour 98 % d'entre eux, que l'approvisionnement en eau potable est une mission de service public. Ils évaluent très positivement le niveau de service qu'ils soient abonnés ou non. 74 % des usagers évaluent le budget consacré à l'eau potable comme satisfaisant, signe de l'acceptation du prix de l'eau dans un contexte inflationniste. Si 81 % des personnes interrogées estiment que l'eau du robinet peut être bue tous les jours et 72 % déclarent boire au moins une fois par semaine de l'eau du robinet, seuls 25 % des usagers la consomment exclusivement. Ces chiffres, bien qu'encourageants stagnent depuis 4 ans. Afin de promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson, tant pour des motifs écologiques qu'économiques, le SEDIF met en œuvre de nombreuses animations pédagogiques et oriente ses campagnes de communication dans ce sens, ciblant particulièrement la population non-abonnée. Celle-ci ne représente que 19 % des usagers consommant exclusivement de l'eau robinet, contre 32 % pour les abonnés particuliers.

Comprendre VOTRE FACTURE

1 facture unique pour 2 services et 6 taxes et redevances

La facture type d'un ménage consommant 10 m³ par mois (120 m³/an) est variable selon les communes, en raison des différences d'organisation du service de l'assainissement, qui ont de ce fait des tarifs différents.

Ainsi, sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible, au tarif général, à un prix complet pondéré de **4,81 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2023**.

Le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent.

Ce prix de l'eau « complet » varie ainsi de **2,48 € TTC à 5,87 € TTC** par m³ selon le coût de l'assainissement, qui dépend de l'organisation retenue par les communes.

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

30,6 %

du total facturé
Soit 1,4711 € HT/m³
ou 14,71 € HT/mois/foyer
= moins d'un tiers
de la facture

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

49,2 %

du total facturé
Soit 2,3631 € HT/m³
ou 23,63 € HT/mois/foyer

TAXES, REDEVANCES ET TVA

20,2 %

du total facturé
Soit 0,9727 € HT/m³
ou 9,73 € HT/mois/foyer

TOTAL FACTURÉ

= 4,8069 € TTC

ou 48,07 € TTC/Mois/Foyer

en moyenne sur le territoire
du SEDIF au 1^{er} janvier 2023
1 m³ = 1000 litres

Votre consommation

	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m ³	0 au 01.01.2023	120 au 01.01.2024	estimation

Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume en m ³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable					
Part délégataire du 01-01-2023 au 01-01-2024 tranche 1		120	0,8104	97,25	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,8100	97,20	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2023 au 01-01-2024 (Contribution aux frais fixes du service de l'eau)				27,80	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2023 au 01-01-2024 (Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 21/12/23 n°2023 - 36)		120	0,0528	6,31	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance communale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,6091	72,87	5,27%
Redevance intercommunale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,1837	22,04	3,81%
Redevance départementale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,4283	51,16	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	1,2472	149,67	10,00%
Organismes publics					
Maintenance des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)		120	0,1650	22,20	4,86%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)		120	0,3952	47,42	5,50%
Développement des voies navigables (Délibération du 21/12/23 n°2023 - 35)		120	0,0215	2,68	5,50%
Soutiens d'étiage (Délibération du 21/12/23 n°2023 - 37)		120	0,0100	1,20	5,50%
			Total HT	561,20	
			TVA à		montant € HT
			3,81%	0,80	22,04
			4,86%	1,08	22,20
			5,27%	3,78	72,57
			5,50%	13,42	243,76
			10,00%	20,09	200,83
			Total TTC	600,37	
			Total TVA	39,17	561,20

QUELQUES EXEMPLES DE CONSOMMATION DOMESTIQUE AU SEIN DU BUDGET D'UN FOYER MOYEN

PAR EXEMPLE	QUANTITÉ ESTIMÉE	COÛT ESTIMÉ
Un bain	130 ℓ	0,62 €
Une douche	40 ℓ	0,19 €
Un lave-vaisselle	15 ℓ	0,07 €
Un lave-linge	70 ℓ	0,34 €
Une chasse d'eau	5 ℓ	0,02 €
Budget mensuel moyen d'un ménage	10 000 ℓ/mois	48,07 €

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le SEDIF est responsable de l'ensemble des missions permettant la production et la distribution de l'eau potable.



Transformation de l'eau prélevée en eau potable



Gestion et entretien du patrimoine (réseau, usines, réservoirs...)



Acheminement de l'eau jusqu'aux usagers



Contrôle qualité



Relation usagers, gestion des abonnés, facturation

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Plusieurs acteurs organisent le service de l'assainissement.

COMMUNES ET DÉPARTEMENTS



Création, entretien, renouvellement des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.

SERVICES D'ASSAINISSEMENT



Transport et traitement des eaux usées.

TAXES, REDEVANCES ET TVA

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France (VNF) prélèvent des taxes et redevances par le biais de la facture d'eau et d'assainissement pour assurer leurs missions.



AESN

Redevance pour la préservation des ressources en eau

Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées

Redevance pour la lutte contre la pollution

EPTB SEINE GRANDS LACS

Redevance pour service rendu de soutien d'étiage

VNF

Taxe pour l'entretien des cours d'eau navigables

ÉTAT

La TVA est due sur la facture d'eau et d'assainissement

À quoi sert VOTRE FACTURE ?

En s'acquittant de leur facture d'eau, les usagers paient les éléments fixés dans la tarification de l'eau : un abonnement et une part variable, calculée au prorata des volumes d'eau consommés. Comment sont utilisées ces sommes collectées pour payer les charges du service public de l'eau ? Comment les coûts se répartissent-ils entre la production, le stockage, la distribution... ?



MÉTHODE

La part de la facture d'eau revenant au Service public de l'eau potable (31 % du total de la facture) est analysée sous deux angles de vue pour comprendre comment les ressources financières du service :

1/

couvrent les charges réparties selon les différentes missions ou fonctions assurées par le service (produire, stocker, distribuer,...) ;

2/

financent les différents types de charges du service selon leur nature : dépenses d'exploitation courante, maintien et modernisation du patrimoine.

Le service public de l'eau est un service public industriel et commercial (SPIC) : son budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, l'utilisateur paie le prix du service dont il bénéficie : c'est le principe «l'eau paie l'eau».

Le SEDIF équilibre son budget à partir de ses propres financements (principalement les ventes d'eau et de services à ses usagers) et les ventes d'eau en gros à des services voisins. Il ne bénéficie pas de subventions ou de financement de la part de ses membres.

Les graphiques présentés dans cette double page représentent la décomposition actuelle de ce que coûte le service rendu, et donc comment est utilisée la facture d'eau des usagers.

L'objectif était d'aboutir à une présentation simple et pédagogique, ce travail n'est pas lisible directement à partir des comptes du service : il résulte d'une analyse intégrant des retraitements entre les différentes imputations comptables pour aboutir à la représentation figurant sur cette double page.

Enfin, 2023 et 2024 étant les derniers exercices d'exécution du contrat de DSP en cours, ce calcul ne sera réactualisé qu'à compter de l'exercice 2025, en intégrant le nouvel équilibre économique résultant du nouveau contrat de concession, qui démarrera début 2025.

Comment évolue VOTRE FACTURE ?

La reprise de l'inflation constatée sur tous les secteurs économiques ces trois dernières années s'est aussi matérialisée sur la facture d'eau, pour l'eau potable et plus fortement pour l'assainissement.

Pour un ménage moyen, consommant 10 m³/mois (standard réglementaire de 120 m³/an), la facture a augmenté de 1,96 € TTC/mois de 2023 à 2024.

Ces 1,96 € se décomposent comme suit :

• eau potable : +0,81 €/mois;

• assainissement : +0,97 €/mois;

• taxes et redevances : +0,18 €/mois.

Le SEDIF a déployé diverses mesures pour maîtriser au mieux cette évolution et limiter l'impact de l'inflation sur la facture de ses usagers.

		AU 1 ^{ER} JANVIER 2023		AU 1 ^{ER} JANVIER 2024		Évolution (en %)	
		Organismes décisionnaires	Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)	Facture mensuelle moyenne (en €)	Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)		Facture mensuelle moyenne (en €)
FACTURE MENSUELLE D'UN LOYER MOYEN (10 M³/MOIS)							
EAU POTABLE +5,5 %	1^{re} part : Eau potable et son délégataire						
	Consommation prix au m ³ (part revenant au délégataire)	SEDIF	0,7474	7,47	0,8104	8,10	8,4 %
	Consommation prix au m ³ (part revenant au SEDIF)	SEDIF	0,5100	5,10	0,5100	5,10	0 %
	Abonnement (revenant au délégataire)	SEDIF		2,14		2,32	8,6 %
	Abonnement ramené au m ³ ⁽¹⁾	SEDIF	0,2137		0,2137		8,4 %
	Total SEDIF		1,4711	14,71	1,5521	15,52	5,5 %
ASSAINISSEMENT +4,1 %	2^e part : Assainissement						
	Redevance communale/intercommunale ⁽²⁾	Communes /EPCI	0,5770	5,77	0,6031	6,03	4,5 %
	Redevance syndicale ⁽²⁾	Syndicats	0,1736	1,74	0,1837	1,84	5,8 %
	Redevance départementale ⁽²⁾	Dép.	0,4133	4,13	0,4263	4,26	3,1 %
	Redevance interdépartementale ⁽²⁾	SIAAP	1,1992	11,99	1,2472	12,47	4,0 %
	Total Collecte et traitement des eaux usées		2,3631	23,63	2,4603	24,60	4,1 %
TAXES ET REDEVANCES +1,9 %	3^e part : Taxes et redevances						
	Préservation des ressources en eau ⁽³⁾	AESN	0,0507	0,51	0,0526	0,53	3,7 %
	Lutte contre la pollution ⁽²⁾	AESN	0,3952	3,95	0,3952	3,95	0 %
	Modernisation des réseaux de collecte	AESN	0,1850	1,85	0,1850	1,85	0 %
	Redevance de soutien d'étiage	EPTB Seine Grands Lacs	0,0117	0,12	0,0100	0,10	-14,5 %
	Développement des voies navigables	VNF	0,0156	0,16	0,0215	0,22	37,8 %
	TVA	État	0,3145	3,15	0,3264	3,26	3,8 %
	Total Organismes publics		0,9727	9,73	0,9907	9,91	1,9 %
			Prix complet ramené au m ³		Prix complet ramené au m ³		
	TOTAL (moyenne pondérée sur l'ensemble des communes)		4,8069	48,07	5,0031	50,03	4,1 %

*Valeurs moyennes pondérées sur l'ensemble des communes du SEDIF

TVA à 5,5 % ou 10 % selon les éléments de la facture (voir annexe 3)

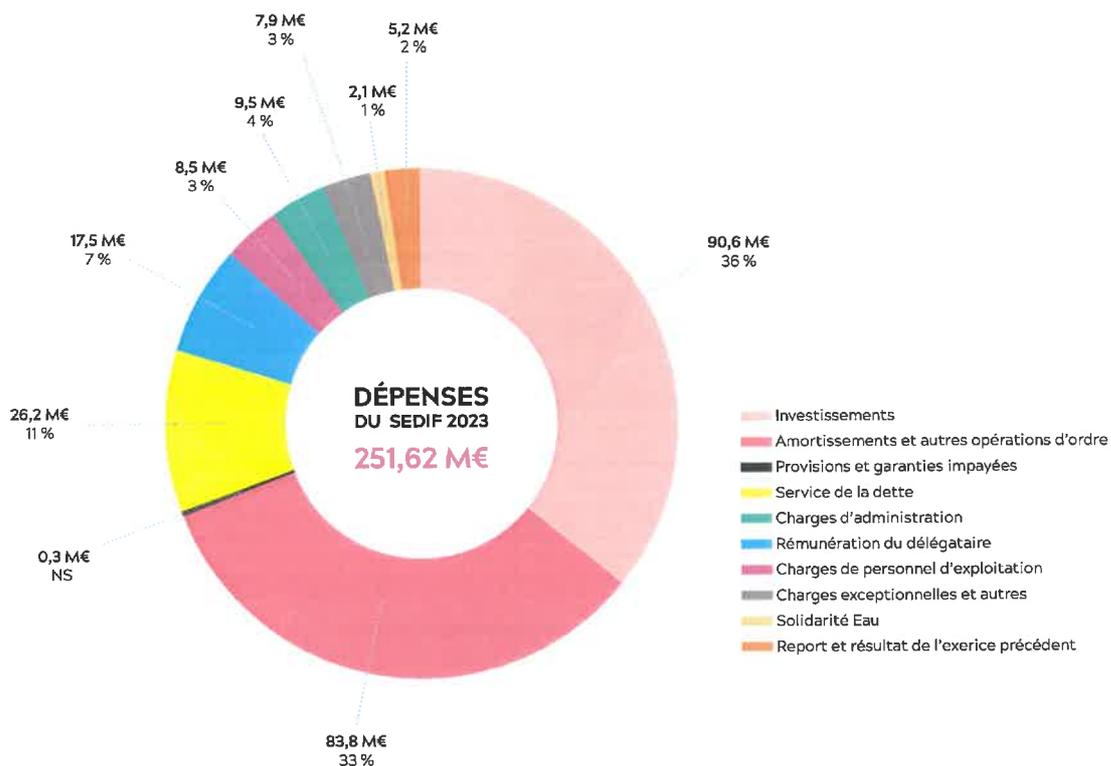
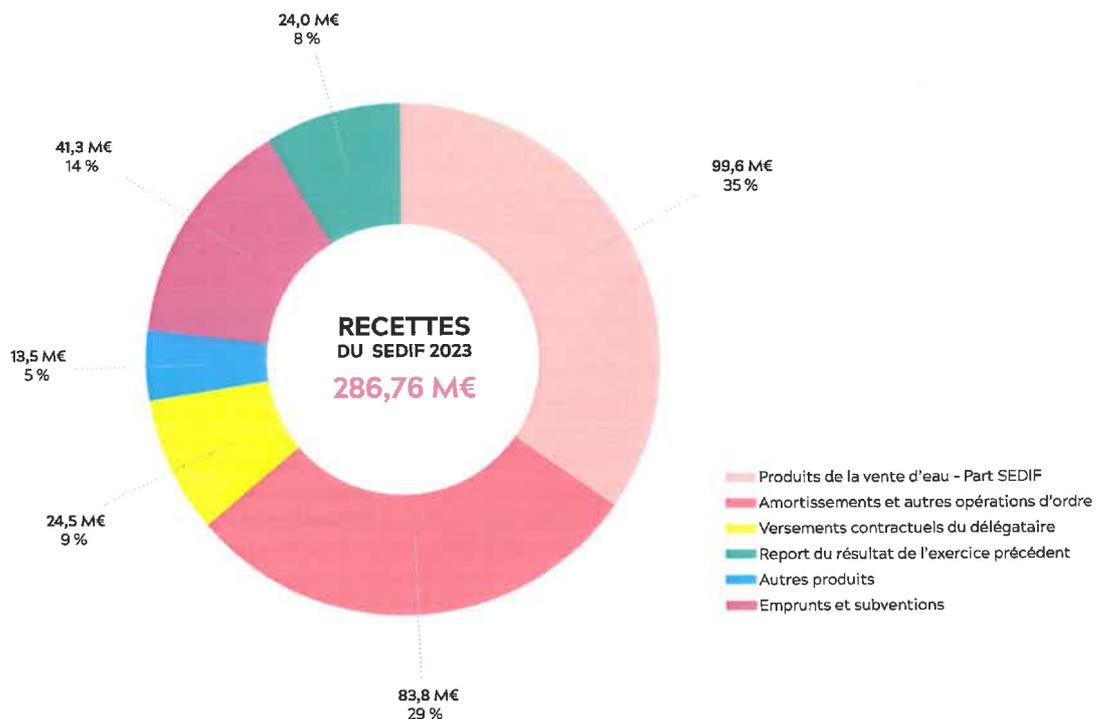
⁽¹⁾ Prix moyen pour une consommation de 10 m³ par mois, soit 120 m³ par an et ramenée en €/m³.

⁽²⁾ Pour mieux traduire la valeur des différentes parts de la redevance d'assainissement, ce tableau est établi à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies, calculés en moyenne pondérée par leur population.

⁽³⁾ La redevance pour la préservation des ressources en eau figure sur la facture réglementaire dans la première partie « distribution de l'eau ».

Compte administratif

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice.



RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE
35,14 M€

L'investissement

FINANCEMENT ET RÉALISATION



Chantier de renouvellement des équipements à Villetaneuse

En 2023, 91 M€ HT de dépenses d'équipement réalisées, soit environ 78 % des montants budgétés sur l'exercice.

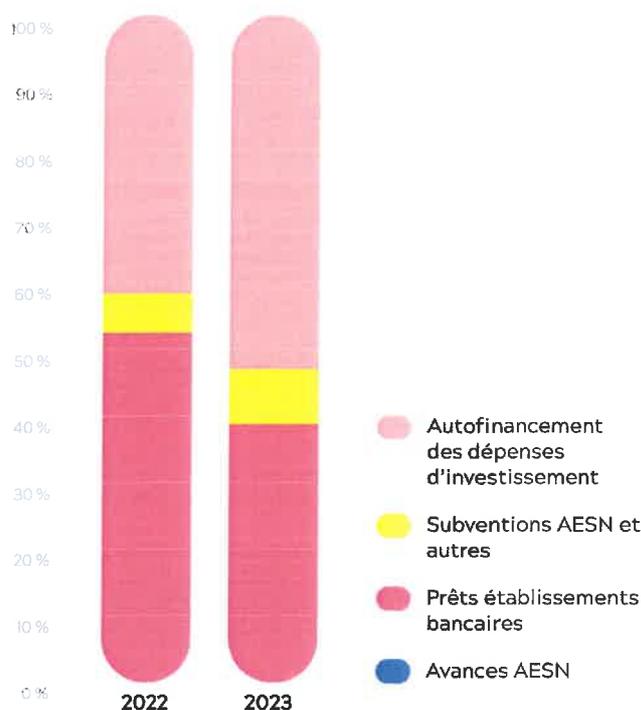
Les investissements portent à plus de 91 % sur le patrimoine industriel du SEDIF réparti entre les ouvrages - désignant l'ensemble des usines de production, des stations de relèvement et des réservoirs (35,22 M€) - et les réseaux (47,54 M€), comprenant distribution (canalisations) et transport (feeders).

Le taux d'exécution de l'investissement rapporté au budget ouvert sur l'exercice reste stable entre 2022 et 2023, soit 78 % en 2023, (pour 78 % également en 2022). **En valeur, l'investissement augmente de 4,4 % entre les deux exercices pour atteindre 90,64 M€.**

NATURE DES TRAVAUX (EN M€ HT - ARRONDI AU CENTIÈME SUPÉRIEUR)	2021 RÉALISÉ	2022 RÉALISÉ	2023 RÉALISÉ	TAUX DE RÉALISATION 2023 EN % RÉALISÉ COMPARÉ AU BUDGÉTÉ
Usines Principales, Stations de pompage et réservoirs (A)	37,61	34,92	35,22	79 %
Choisy-le-Roi	12,66	8,66	10,94	
Méry-sur-Oise	12,19	10,53	4,60	71 %
Neuilly-sur-Marne	1,75	3,01	2,82	
Stations de pompage et réservoirs	11,00	12,73	16,85	88 %
Réseaux (B)	48,65	45,61	47,54	85 %
Remplacements branchements en plomb	0,08	0,00	0,00	NS
Canalisations de transport	13,68	12,73	10,80	67 %
Canalisations de distribution	34,88	32,88	36,74	92 %
Autres opérations (C)	7,31	6,24	7,89	50 %
Bâtiments administratifs, mobilier,...	0,09	0,54	1,42	65 %
Études et Systèmes d'information	7,22	5,70	6,47	48 %
Total du financement D=A+B+C	93,57	86,78	90,64	78 %

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des travaux réalisés par le délégataire.

Répartition des sources de financement des investissements



EXERCICES	2022		2023	
	M€ HT	%	M€ HT	%
Avances AESN	0,44	0,5	0	0
Prêts établissements bancaires	44,00	50,7	34,00	37,5
Subventions AESN et autres	5,05	5,8	7,27	8,0
Total ressources externes	49,49	57,0	41,27	45,5
Autofinancement des dépenses d'investissement	37,29	43,0	49,37	54,5
Total des recettes	86,78	100	90,64	100

N° D'OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT HT 2023 M€
2020240	Renouvellement des canalisations de distribution 2020-2023	35,10
2017001	Refonte de l'unité d'ozonation de l'usine de Choisy-le-Roi	5,77
2016350	Sectorisation du réseau du territoire du SEDIF	3,90
2014141	Refonte du site de Palaiseau	3,59
2013034	Rénovation de l'unité de filtration à sable de l'usine de Méry-sur-Oise	3,22
2016002	Rénovation de l'unité élévatoire de l'usine de Choisy-le-Roi	2,92
2016202	Renouvellement de la canalisation DN600 entre Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont	2,79
2017103	Création d'une unité de chloration et rénovation du réservoir R5 de Châtillon	2,55

Annexes

ANNEXE 1

Les indicateurs du RPQS : s'inscrire dans une démarche de progrès

Caractérisation technique du service

Détail des volumes prélevés, vendus et achetés

Nos volumes, étape par étape

Prix de l'eau et indicateurs financiers

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante

Indicateurs de performance

Coopération décentralisée : Solidarité Eau

Actions de solidarité locale

Résultats du contrôle sanitaire

Indicateurs qualité eau

ANNEXE 2

Les délégués - Composition du Comité et des commissions au 31/12/2023

Les caractéristiques et données techniques 2023

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2024

La qualité de l'eau distribuée en 2023

ANNEXE 3

Factures et tarifs au 01/01/2024

Factures type 120 m³

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif 2023

Les comptes du SEDIF commentés à partir des ratios financiers

Le budget consolidé du service de l'eau

ANNEXE 4

Un contrat de délégation optimisé

Un contrôle essentiel : le service à l'utilisateur

Le contrôle technique axé sur le performance du service

Le contrôle du système d'information

Le contrôle de la gestion foncière et juridique

Bilan du contrat de DSP après 12 ans d'exécution

La rémunération du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé

RETROUVEZ LES ANNEXES
EN PDF



Le Code général des collectivités territoriales prévoit l'élaboration de deux rapports :

- **Un rapport annuel qui rend compte du prix et de la qualité du service rendu durant l'année écoulée et communique les résultats des indicateurs réglementaires (article L. 2224-5) ;**
- **Un rapport d'activité qui retrace l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagne du compte administratif (article L. 5211-39).**

Le SEDIF répond à ces obligations en produisant, pour l'exercice 2023, un rapport unique assorti d'annexes thématiques qui présentent l'ensemble des informations exigées par les textes.

RETROUVEZ LE SITE DÉDIÉ SUR
RAPPORTANNUEL-SEDIF.COM

